

09316

Djiby SALL 0931
Directeur Administratif, Secrétaire
Général

Diapanté

Association de développement

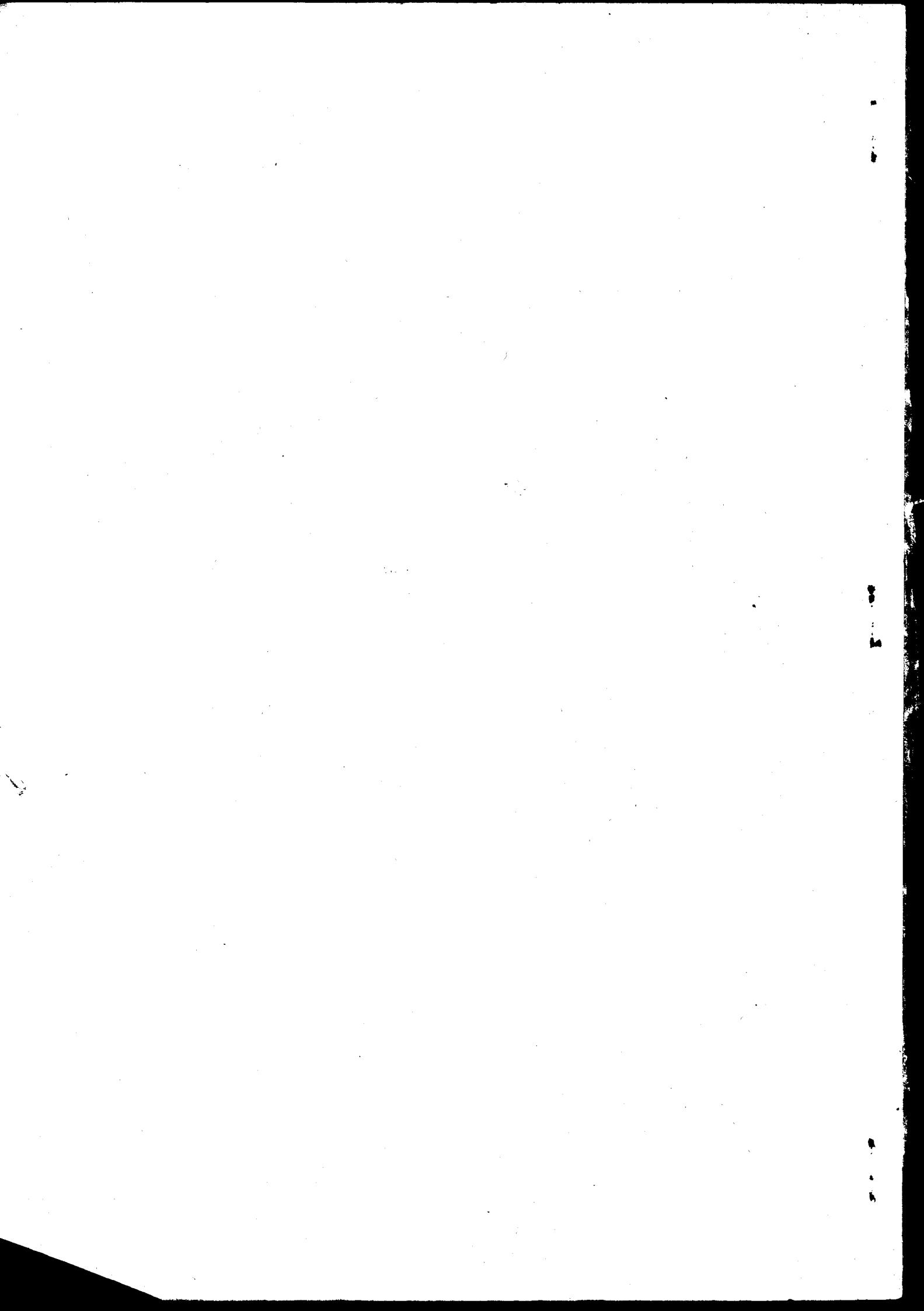
CGED

UNION DES ORGANISATIONS
D'INVESTISSEMENT RÉGIONAUX
DU SÉNÉGAL

SEMINAIRE ATELIER
SUR LES ORGANISATIONS
PAYSANNES FÉDÉRATIVES

perspectives et défis
des organisations paysannes
fédératives de la vallée
du fleuve Sénégal

GRISSE-LOUDE
09 et 10 Juin 1994



09316

2180



UGIED
UNION DES GROUPEMENTS
D'INTERET ECONOMIQUE
DU DELTA

**SEMINAIRE ATELIER
SUR LES ORGANISATIONS
PAYSANNES FEDERATIVES**

**perspectives et devenir
des organisations paysannes
fédératives de la vallée
du fleuve Sénégal**

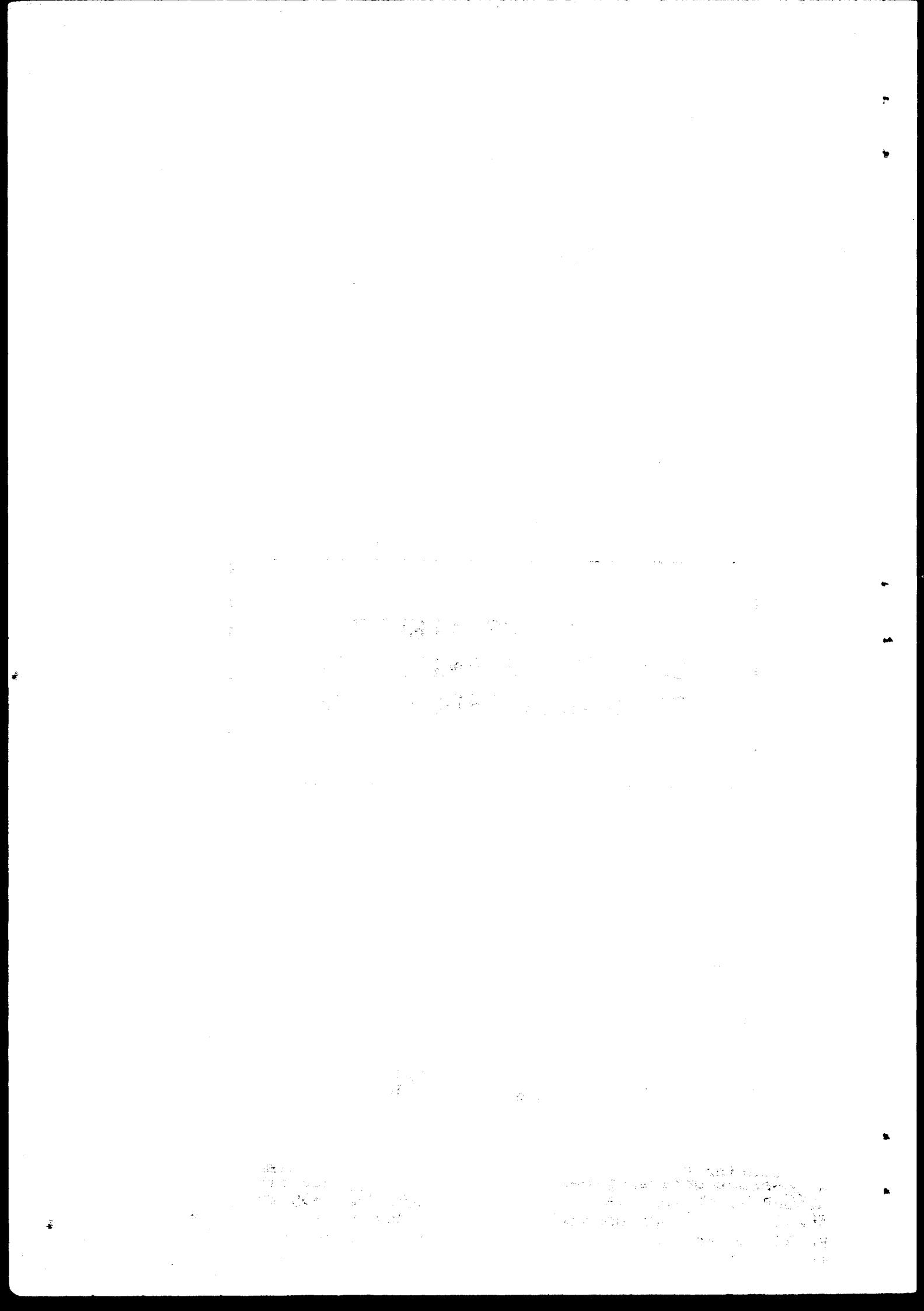
**SAINT-LOUIS
09 et 10 Juin 1994**

SEMINAIRE ATELIER SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES FEDERATIVES

ORGANISATION

Association DIAPANTE
Avenue des grands hommes
BP 356 SAINT-LOUIS
TEL et FAX (221) 61.12.22

UGIED
Union des GIE du Delta
S/C Cheikh DIEYE Président
MBOUNDOUM-BARRAGE
Bureau de liaison
51, Rue Aynina FALL
SAINT-LOUIS
TEL (221) 61.19.99



REMERCIEMENTS

Aux membres de L'UGIED ET DE DIAPANTE qui, dans le comité d'organisation, ont contribué à la réussite du séminaire.

A ceux qui ont soutenu matériellement et financièrement ces rencontres : COTOA, DIMASEN, ISRA, SAED, SISMAR, LA MAIRIE DE SAINT-LOUIS, L'ECOLE D'ELEVAGE, L'INSPECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS, LA POLICE MUNICIPALE, LA SURETE, le président de la COMMUNAUTE RURALE DE ROSS-BETHIO, les groupements de l'UGIED et tous ceux qui ont apporté leur contribution.

1. *W. E. B. DuBois* (1868-1963) was an African American historian, sociologist, and civil rights leader. He was a prominent figure in the National Association for the Advancement of Colored People (NAACP) and the Pan-African movement. He is best known for his book *The Souls of Black Folk* (1903) and his role in the founding of the NAACP in 1909. He also served as the first president of the National Council of Negro Women (1910-1912) and was a member of the U.S. delegation to the League of Nations in 1919. He died in 1963 at the age of 95.

POURQUOI UN ATELIER SUR LES OPF

NOTE DE PRÉSENTATION

Depuis 1988, le processus de désengagement de la SAED s'est accéléré dans tous les secteurs de la filière de production agricole de la région.

Ce contexte a été l'occasion pour les producteurs de se regrouper en fédérations afin de prendre collectivement en charge les problèmes d'exploitation.

Parmi ces fédérations on peut distinguer deux catégories :

- la première catégorie regroupe les organisations paysannes fédératives : UGEN, UGIED, ASSESCAW, AFEGIED.

Les principales caractéristiques de ces op sont :

- * dimension géographique large de présentation régionale.
- * base sociale et composition diversifiée
- * adhésion libre et volontaire.
- * orientation marquée par l'accès au foncier, l'aménagement et la représentation de la profession agricole.

- la seconde catégorie regroupe les Unions des GIE et sections villageoises gérant les périmètres transférés.

Cette catégorie est caractérisée par :

- * la localisation villageoise,
- * une orientation plus marquée par l'offre de services, approvisionnement en eau, en particulier de l'aménagement,
- * la qualité de membre n'est pas volontaire mais obligatoire et déterminée par la détention de parcelles dans un périmètre.

Par les fonctions qu'elles ambitionnent de remplir, ces deux catégories d'OP sont appelées à être les véritables instruments du développement de la région.

Après deux à quatre années d'existence, force est de constater que celles-ci sont confrontées aux mêmes problèmes que la SAED a eu à affronter; approvisionnement, crédit, commercialisation, gestion des comptes, qualité des services aux adhérents.

A ces problèmes, s'en ajoutent d'autres liés au contenu social de ces OP qui font ressurgir en surface des contradictions d'ordre sociologique que l'hégémonie de vingt ans de la SAED avait refoulées (conflits intervillageois et intravillageois, enjeux politiques, contestation de leadership, valeurs culturelles, etc...).

Enfin, comparées à la SAED, dont le caractère d'organisme d'Etat procure les moyens de négociation et de communication avec les partenaires extérieurs, les OPF souffrent particulièrement d'un manque d'efficacité externe c'est à dire de résultats concrets en termes de mobilisation de financements pour la mise en valeur des terres, de systèmes de crédits pour l'approvisionnement en intrants, de moyens pour défendre les prestations de services.

Cette faible performance externe est particulièrement due au manque de stratégies collectives claires, devant servir de cadre de pilotage des relations avec l'extérieur.

Parmi les éléments de cette stratégie la dimension communicationnelle occupe une place capitale, c'est pourquoi, à l'initiative de l'UGIED, les OPF de la région ont décidé d'organiser un forum pour démarrer cet échange.

Conscientes du rôle qu'elles doivent jouer dans le développement économique et social de la région dans un contexte marqué par le désengagement de l'Etat, les OPF du delta ont décidé d'engager des initiatives envers les acteurs du développement pour s'affirmer comme partenaires crédibles. A ce titre, l'établissement de relations de communication avec l'extérieur est une étape obligée.

Cet atelier sera un test pour l'institutionnalisation d'une telle démarche de communication avec l'extérieur.

OBJECTIFS :

- Faire connaître les objectifs et projets des OPF et sensibiliser les bailleurs de fonds sur leurs problèmes et besoins.
- Recueillir les points de vue sur le rôle et la place des OPF et sur les projets des OPF.
- Etablir des ponts entre organismes de recherche, d'appui, et de financement d'une part, et les OPF d'autres part autour de projets et actions spécifiques et précis.

RESULTATS ATTENDUS :

Instituer des mécanismes de communication entre les OPF et leurs partenaires.

SEMINAIRE ATELIER SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES FEDERATIVES

PROGRAMME

- PREMIERE JOURNEE :

* Matinée : Présentation des OPF - Communications

* Après- midi : travaux des commissions :

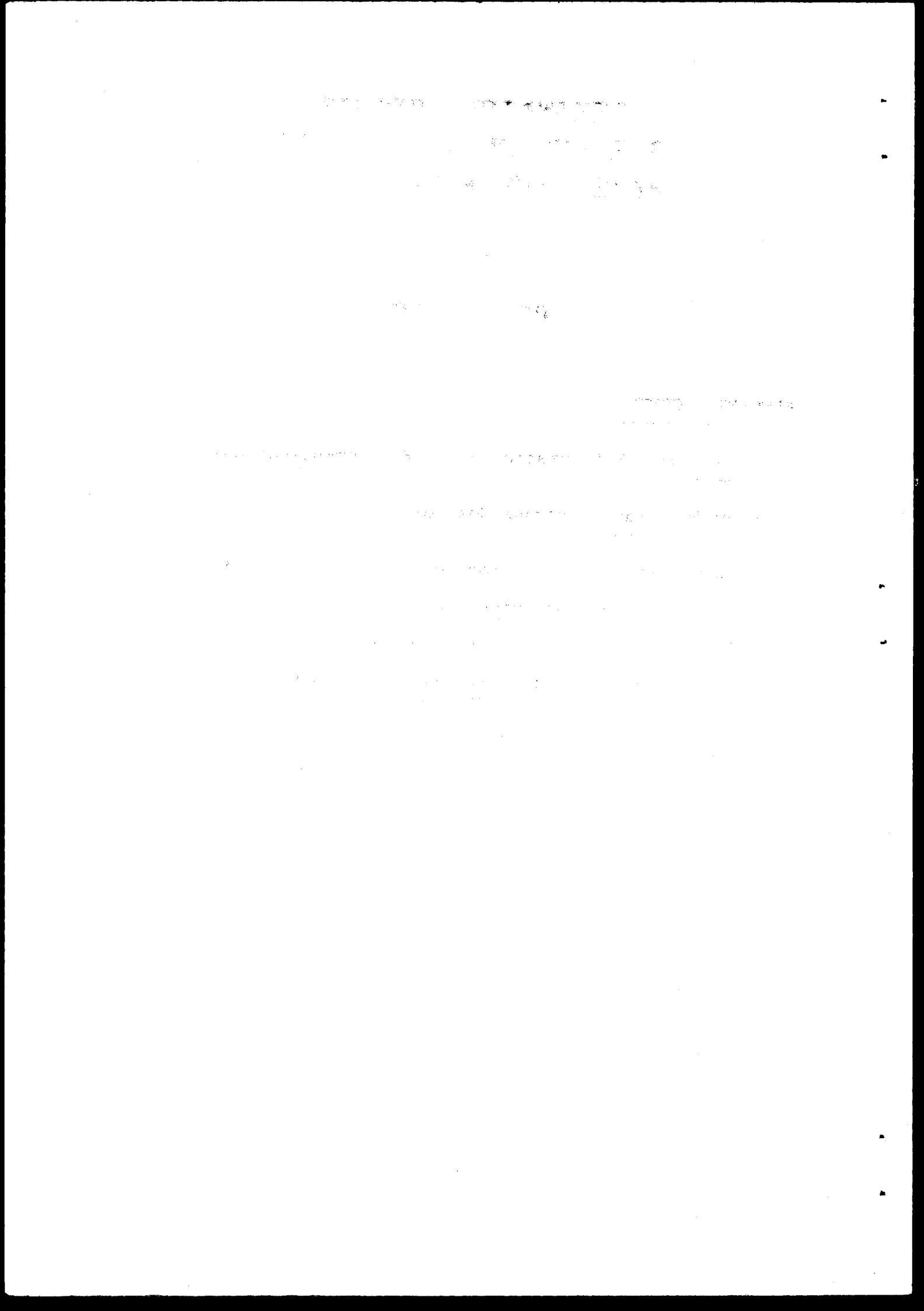
- Commission A - Situation des périmètres transférés
- Commission B - Dynamique des OPF privées
- Commission C - Crédit et financement
- Commission D - Relations OPF et partenaires institutionnels
- Commission E - Commercialisation

* Soir : Cocktail

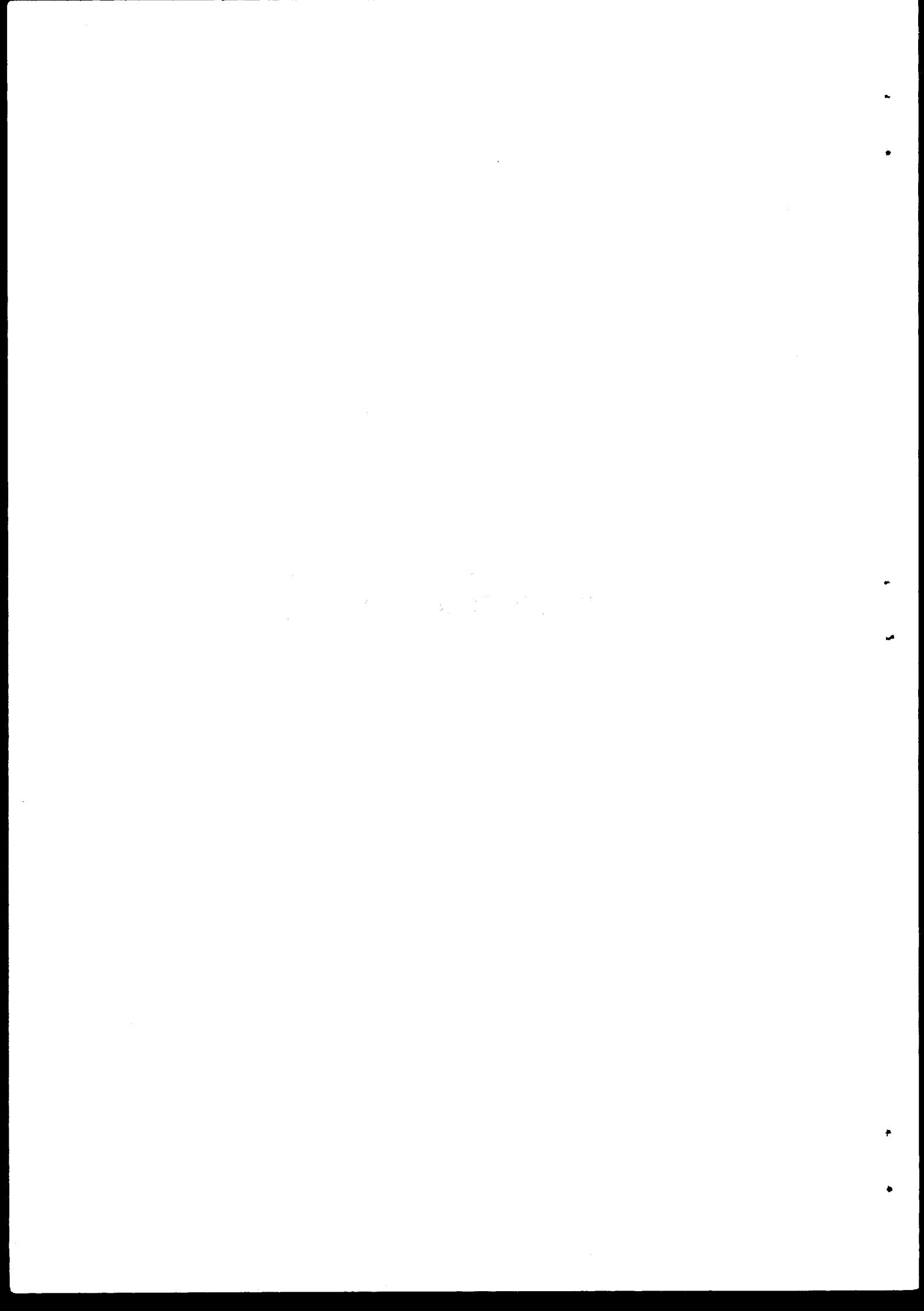
- DEUXIEME JOURNEE :

* Matinée : Contacts personnalisés

* Après-midi : Synthèses, clôture.



COMMUNICATIONS



OUVERTURE DU SEMINAIRE

Communication du Gouverneur

Par Monsieur Gorgui Djibril DIALLO
Inspecteur Régional de l'Agriculture
Saint-Louis

Monsieur le Gouverneur, empêché m'a chargé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir présider cette cérémonie inaugurale et de vous signifier l'importance toute particulière qu'il attache à la tenue à SAINT-LOUIS du Séminaire Atelier sur les Organisations Paysannes Fédératives (OPF).

Je voudrais tout d'abord, en son nom me réjouir de l'actualité du thème qui nous réunit aujourd'hui et de son objectivité dans ce contexte d'après dévaluation où seule une concertation entre acteurs du développement permet de vivre ses effets bénéfiques plus particulièrement sur le plan agricole.

En effet, le partenariat entre les organisations socio-professionnelles et les systèmes d'appui constitue un axe essentiel et prioritaire de la politique de développement agricole définie par le gouvernement afin qu'à la base, émergent des organisations paysannes autonomes et capables d'assumer les fonctions d'animation, de structuration du monde rural, d'assistance technique, de vulgarisation et de formation depuis toujours assurées par l'Etat.

La concrétisation d'une telle orientation passe par la constitution de cadres de concertation paritaires regroupant les organisations socio-professionnelles, les services de l'Etat, les ONG et les structures privées.

Que soit effectivement institué un dialogue fécond et durable entre les organisations paysannes fédératives et leurs partenaires ; tel est l'objectif noble que s'est fixé le présent atelier qui, parce que initié et tenu à SAINT-LOUIS par et pour les organisations de producteurs, fait de notre région, la pionnière dans la mise en oeuvre de la politique de développement agricole du gouvernement.

C'est là une raison fondamentale qui justifie tout le plaisir que j'éprouve à être parmi vous pour procéder à l'ouverture du dit atelier, duquel, j'en suis persuadé, émaneront des propositions réalistes et réalisables, relatives à une plus grande implication des organisations paysannes fédératives d'amont en aval de toutes les filières de productions agricoles de la région de SAINT-LOUIS.

Mesdames, Messieurs les participants, il conviendra pour vous, durant ces deux jours de réflexions, de vous inspirer des expériences positives et négatives des organisations de producteurs en matière de développement agricole, pour définir les voies et moyens d'une participation effective des organisations paysannes fédératives depuis le financement jusqu'à la commercialisation en passant par l'approvisionnement en intrants et cela pour toutes les filières de productions agricoles.

Le développement d'un partenariat soutenu entre tous les acteurs du développement agricole devra figurer en bonne place dans vos discussions que je souhaite fructueuses.

Sur ce, je déclare ouvert le séminaire-atelier de SAINT-Louis sur les organisations paysannes fédératives.

Plein succès à vos travaux. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS

Communication de la Primature

Par Monsieur Taïfour DIOP
Conseiller Juridique du
Premier Ministre.

Ma présence à vos assises traduit le souci permanent de notre Président de la République Abdou DIOUF, de se sentir solidaire du monde rural et dénote l'intérêt tout particulier que le Premier Ministre, Habib THIAM porte aux mouvements paysans.

Le thème de votre séminaire est suffisamment éloquent pour signifier la maturité, la prise de connaissance, le sérieux et le courage des organisations paysannes, fer de lance de notre développement.

Monsieur le premier Ministre tout en appuyant votre heureuse initiative formule l'espoir que de vos travaux sortent des conclusions convaincantes, pertinentes permettant à l'Etat de mieux vous aider en partant de ce que vous voulez et dans la limite du possible.

Plein succès à vos travaux. Merci de votre aimable attention.

Communication du Ministère de l'Agriculture

par Monsieur Makane GUISSE

THEME : PARTENARIAT ENTRE LES ORGANISATIONS ----- SOCIO-PROFESSIONNELLES ET L'ETAT

Au lendemain de la table ronde sur la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) qui a été sanctionnée par son adoption en présence des partenaires au développement de la Communauté Internationale et des représentants des organisations socio-professionnelles, il m'est agréable et aisé de participer, aujourd'hui, avec vous, à une concertation sur le partenariat entre l'Etat et les organisations socio-professionnelles.

Mais avant de parler du partenariat, permettez-moi tout d'abord de dire en quelques mots les orientations actuelles de la Politique Agricole sénégalaise.

Elles doivent être analysées dans le contexte du processus d'ajustement de l'économie dans son ensemble et du changement de parité du franc cfa. Le gouvernement du SENEGAL à travers le PASA, se fixe les objectifs ci-après :

- la croissance agricole soutenue,
- l'amélioration de la sécurité alimentaire,
- une meilleure gestion des ressources naturelles (sols, eaux, forêts,
- la sécurisation foncière,
- la génération d'emploi et l'accroissement des revenus en milieu rural,
- la promotion de l'investissement privé et de l'efficacité des dépenses publiques.

Pour atteindre ces objectifs, le PASA tend d'une manière générale à une modification des prix et des revenus au bénéfice des producteurs de biens agricoles échangeables tout en assurant un équilibre financier interne de filières.

Par ailleurs, au niveau du régime des échanges intérieurs et extérieurs, l'accent sera mis sur la libéralisation des prix et du commerce. Pour les échanges extérieurs, le système de flexibilité des prix permettra d'établir une structure de prix proche de celui constaté sur le marché mondial.

Dans ce cadre, le gouvernement s'est engagé à : K

- libéraliser les prix et le commerce des produits agricoles,
- privatiser les prix et le commerce des produits agricoles,
- se désengager au profit du secteur privé de toutes les actions marchandes afin de se consacrer aux missions de service public telles que la recherche agricole, le suivi-évaluation, les missions de police et de gestion des calamités naturelles et la création d'un cadre incitatif pour l'émergence d'un secteur privé dynamique,
- mettre en œuvre un programme d'investissement conséquent pour la relance du secteur agricole.

La DPDA assoit les bases de ce partenariat selon les axes ci-après.

PARTENARIAT ENTRE ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES ET L'ETAT

La responsabilisation des producteurs dans les différentes formes d'organisation dont ils veulent se doter est un objectif du gouvernement.

A ce titre, le gouvernement du Sénégal réaffirme sa volonté politique de supprimer toute forme de tutelle pesante, pour rendre les organisations socio-professionnelles plus autonomes et reconnues comme des partenaires dans le processus de formulation et de mise en œuvre des politiques.

Le dynamisme du monde rural dans la création d'organisations socio-professionnelles à formes multiples est constaté. L'Etat entend encourager cette dynamique pour favoriser l'émergence et le développement d'organisations socio-professionnelles fortes parce que démocratiques en vue de créer avec elles un véritable partenariat.

A ce titre, les missions des services de l'Etat seront redéfinies dans ce nouveau contexte.

REDEFINITION DES MISSIONS DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le gouvernement a décidé le désengagement de l'Etat et la promotion du secteur privé pour l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production. La réorganisation conséquente de certaines de ses structures a porté sur la suppression de la Direction de l'Action Coopérative, l'éclatement de la Direction de la Production et du Contrôle des Semences et la liquidation de la Société de Mise en Valeur de la Casamance (SOMIVAC).

La mission primordiale du Ministère de l'Agriculture est de formuler les politiques et stratégies agricoles au niveau national et leur traduction au niveau régional.

Au niveau national, pour développer les capacités institutionnelles du Ministère de l'Agriculture, l'Unité de Politique Agricole a été créée pour assister le Ministre dans la formulation des politiques et stratégies, l'évaluation, la programmation, le suivi et la mise en cohérence des projets et programmes.

Au niveau régional, l'Etat avait délégué les fonctions de planification et de pilotage développement régional aux Sociétés Régionales de Développement Rural (S.R.D.R.). Dans ce contexte, ces missions ont été confiées à la SAED dans la vallée du fleuve, à la SODEFITEK dans le SÉNEGAL oriental et à la SODEVA dans le bassin arachidier.

Dans le cadre de la politique de régionalisation définie par le Gouvernement, il convient d'augmenter les capacités des conseils régionaux en matière de planification du développement. Cette nécessité est d'autant plus importante dans les régions agro-économiques homogènes comme par exemple la CASAMANCE naturelle qui, avec la disparition de la SOMIVAC a besoin d'une telle structure.

La revue des missions des services de l'Etat dans le secteur agricole permet de distinguer :

1) LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC REGULIEREMENT DEVOLUES A L'ETAT

- la mission des politiques et stratégies agricoles ;
- les missions de police et de contrôle (application des lois et règlements);
- les actions préventives et curatives face aux risques majeurs et aux calamités naturelles.

2) LES MISSIONS D'APPUI AU MONDE RURAL

- animation et structuration du monde rural ;
 - assistance technique ;
 - formation et vulgarisation ;
 - les missions de service public constamment dévolues à l'Etat, seront exercées par les services du Ministère de l'Agriculture situés géographiquement au niveau des Départements qui couvrent administrativement tout le territoire national.
- Ces services départementaux constitueront ainsi des brigades qui ne seront viables que si elles sont dotées des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.
- Ainsi l'exercice des missions régaliennes de l'Etat, difficilement comptabilisé avec l'esprit de partenariat avec les populations du monde rural, sera séparé de l'exercice des missions d'appui.

Au niveau central, les missions sont de :

- * suivi-programmation, mise en cohérence ;
- * traitement et analyse des données statistiques ;
- * définition des politiques ;
- * élaboration des règlements.

- les missions d'appui exercées actuellement sur le terrain par l'Etat et ses partenaires (ONG, Organisations Paysannes, Privés) sont considérées comme des missions transférables progressivement au fur et à mesure de l'émergence de structures capables de les prendre en charge.

L'objectif de désengagement que l'Etat se fixe à travers le DPDA vise essentiellement ces missions d'appui, or la logique administrative conduit chaque direction du Ministère de l'Agriculture à couvrir de façon homogène les différents niveaux d'administration du territoire. Cette logique répond bien au concept d'encadrement du monde rural mais ne répond ni au concept d'animation ni au caractère évolutif de la demande sociale, ni d'ailleurs aux moyens financiers de positionner les fonctions et les moyens aux seuls niveaux utiles.

L'organisation de la nouvelle structure d'appui de l'Etat devra être capable de s'ajuster dans ses effectifs et dans ses missions au rythme de l'évolution de la demande sociale, de la maturité des entités paysannes autonomes et des capacités d'invention des ONG.

Ainsi les missions d'appui de l'Etat s'exerceront à trois niveaux :

- niveau local (arrondissement),
- niveau régional,
- niveau central.

Au niveau local et régional, la structure sera décloisonnée et décentralisée ; ainsi il sera créé un service local d'appui (au niveau arrondissement) et un service régional d'appui (au niveau de la région). Ces services regrouperont respectivement une équipe d'agents sectoriels (agriculture, élevage, forêt, horticulture, génie rural) de façon à promouvoir une approche intégrée au niveau des actions en matière de développement agricole.

Le service d'appui local est une structure évolutive dont les effectifs sont ajustés périodiquement en fonction des missions transférées aux organisations socio-professionnelles.

Le service d'appui régional à vocation d'accueil des projets agricoles dans la zone d'intervention. De même au niveau central, les directions nationales auront une vocation d'accueil des projets à dimension nationale.

Les deux structures d'appui, pour être fonctionnelles, jouiront d'une autonomie financière.

Cette restructuration s'inscrit dans l'esprit actuel de la régionalisation parce que mettant en place, à terme, des services opérationnels de l'Etat compatibles avec l'émergence d'organisations socio-professionnelles dynamiques.

En tout état de cause, il faut mettre un terme au système qui conduit au constat suivant : à chaque financement correspond une structure qui disparaît avec la fin du financement.

Communication de l'Inspection Régionale de l'Agriculture

par Monsieur Amadou KAMARA

Réfléchir sur les perspectives et le devenir des organisations paysannes fédératives (OPF) de la vallée du fleuve Sénégal nous pousse à penser sur ce que doit être le rôle futur de ces OPF dans le développement agricole régional et notamment dans la fonction vulgarisation agricole.

En effet la vulgarisation agricole a été et est encore entièrement une affaire d'Etat à travers les services techniques traditionnels décentralisés ou des sociétés régionales ou projets de développement notamment la SODEVA, la SODAGRI, la SAED, LA SODEFITEX, le DERBAC et le PNVA.

La caractéristique de tous ces projets programmes est que le financement a été toujours assuré par l'Etat ou négocié par l'Etat sous forme d'emprunts auprès des bailleurs de fonds.

Ainsi les producteurs n'ont pas été associés à la détermination des objectifs et priorités de ces programmes qui leur étaient destinés.

Nous voulons à travers cette communication cerner la problématique du financement de la vulgarisation par les OPF ainsi que leur participation accrue à l'élaboration et aux négociations des programmes de vulgarisation.

1°) PROBLEMATIQUE DE LA VULGARISATION AU SEIN DES OPF

Depuis l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA), on a assisté à de profondes mutations dans le paysage organisationnel du monde rural avec la naissance des groupements d'intérêt économique (GIE).

C'est dans la région de SAINT-LOUIS que l'on a assisté à un boom des GIE.

La multiplicité de ces GIE a donné naissance à des organisations fédératives. Ainsi à SAINT-LOUIS on distingue :

- l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de SAINT-LOUIS,
- l'Union Départementale des Coopératives Agricoles de DAGANA,
- l'ASSESCAV,
- l'AFEGIED.

La mission de ces OPF est d'être un interlocuteur valable de l'Etat, des bailleurs de fonds, des institutions de crédit. En effet, avec le désengagement de l'Etat, ces OPF ont pris la fonction approvisionnement et commercialisation en délaissant la fonction technique :

" Dans les premières années les adhérents des OPF n'ont pas exprimé en priorité des besoins d'encadrement technique pour le riz, aujourd'hui l'urgence d'appui est unanimement exprimée et les principaux griefs adressés aux OPF se situent sur ce terrain". (Document ISRA, Appui aux OP/Projet irrigation IV DIA P 37).

Compte tenu des enjeux de l'après barrage et surtout d'une recherche de légitimité notamment dans l'accès à la terre et aux crédits, les objectifs de productivité et de viabilisation des exploitations agricoles n'ont pas été pris en compte (DIA, Document ISRA/APPUI aux OP/Projet irrigation IV. P 44). Ici il s'agit de voir si les OPF ont les ressources humaines compétentes et nécessaires pour apporter des réponses adéquates à la demande sur le plan technique de leurs organisations membres.

2°) PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA VULGARISATION

La vulgarisation agricole a été toujours financée par l'Etat. Mais, de nos jours, avec les difficultés auxquelles est confronté l'Etat, avec comme conséquence le désengagement et la suppression des subventions, il devient de plus en plus difficile à celui-ci d'allouer des moyens suffisants aux services de vulgarisation si ce n'est avec l'assistance des bailleurs de fonds.

Cependant il serait temps de mettre en place un dispositif de financement continu de la vulgarisation par une plus grande implication des OPF, par un système de cotisations ou de retenue par les OPF qui, bénéficient ou qui voudraient bénéficier de leurs appuis techniques. C'est ainsi qu'il est stipulé dans la déclaration de politique de développement agricole DPDA en page 16 que "les missions d'appui de l'Etat" qu'il s'agisse de l'animation et de la structuration du monde rural, de l'assistance technique ou des transferts de compétences (vulgarisation-formation) doivent être exécutées dans le cadre d'un partenariat.

Ainsi le problème crucial ici est de voir qu'elle serait la participation financière des OPF dans la prise en charge des frais de vulgarisation.

3°) PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION DES OPF A LA FIXATION DES OBJECTIFS ET A LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DE VULGARISATION

Il est désormais reconnu que les actions de vulgarisation ne pourront être efficaces que si les principaux bénéficiaires sont impliqués aussi bien dans l'exécution que dans la conception.

D'ailleurs la DPDA l'a réaffirmé par la nécessité d'un partenariat entre l'Etat et les organisations socio-professionnelles de producteurs.

Il s'agit ici de trouver les voies et moyens adéquats pour que les OPF puissent participer à la détermination des objectifs, des priorités et à l'exécution des activités de vulgarisation.

En définitive comment passer d'une vulgarisation étatique à celle semi-privée voire même privée car il est démontré que le vulgarisateur employé et payé par une organisation paysanne est beaucoup plus efficace que le vulgarisateur étatique.

A terme, il faudrait que la vulgarisation constitue une activité rentable aux yeux du producteur et par conséquent nécessitant un investissement.

Et pour ce faire l'Etat ne pourra s'appuyer que sur les OPF mais à condition que certains préalables soient réunis :

- a) identifier les forces et contraintes des OPF,
- b) une meilleure organisation des OPF,
- c) l'existence de ressources humaines compétentes et suffisantes,
- d) existence d'une base financière assez solide.

Le rôle de l'Etat par le canal des services techniques décentralisés sera de superviser les actions de développement des OPF et d'être leur intermédiaire au niveau central et international.

Communication du Projet Autonome Semencier Supervision de Saint-louis

Thème : RELATIONS OPF ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

PRESENTATION :

Le projet Autonome Semencier (projet domicilié au Ministère de l'Agriculture) est chargé d'accompagner le processus de privatisation de la filière semencière.

A ce titre, le projet doit superviser le transfert de compétences et d'infrastructures, jusque là détenues par l'Etat ou ses démembrements, vers les OPF.

Mais ce transfert ne se justifie, n'est viable que s'il implique une augmentation qualitative et quantitative de la semence.

Au delà de cet aspect, la filière semencière doit être suffisamment rentable, pour que les acteurs (GIE, SV, OPF) sensés l'animer, y trouvent leur compte.

Le PAS est aussi amené à réfléchir sur tout un ensemble de mesures d'accompagnement portant sur :

- l'identification de nouvelles variétés,
- la production de semence de base,
- l'installation de nouvelles unités de triage et de conditionnement,
- le transfert de centres de conditionnement aux OPF,
- la formation au contrôle au champ,
- l'installation de magasins de stockage de semence,
- pour les OP et leur formation en gestion de ces magasins.
- le montage d'un dossier de crédit de commercialisation de semence à la CNCAS.
- la création d'un cadre institutionnel formé par et pour les semenciers privés pour la défense de leur intérêt.
- l'identification d'organisations paysannes capables de prendre la relève de l'Etat sur, par exemple, la production, le conditionnement et la commercialisation de la semence.

Tout notre travail repose donc sur ces questions.

- quel genre D'OPF ?
- quel genre de relations établir ?
- quelle méthodologie d'approche travailler avec eux ?

Il s'agit dans cette réponse de nous relater quelques-unes des perspectives connues par le PAS dans ses rapports avec les OPF. De ces rapports, le PAS a acquis une appréciation mitigée de l'avenir des OPF dans la région de SAINT-LOUIS.

MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DIRECTEMENT GEREES PAR LES OPF.

1) LE MAGASIN SEMENCIER VILLAGEOIS

- A partir de 1990, la supervision du PAS/SAINT-LOUIS avait un lot de magasins semenciers à distribuer aux organisations paysannes.

Dans le souci de respecter toutes les formes d'organisations paysannes en évitant toute forme d'ingérence dans leur mode d'organisation; nous avons convoqué les responsables des organisations paysannes fédératives (ASESCAW, UGIED, UGEN, AFEGIED).

Les responsables nous ont eux même fournis les listes de leurs GIE membres devant bénéficier de ces magasins semenciers. C'est sur la base de cette liste que le PAS /SAINT-LOUIS a livré le matériel gratuitement à ces GIE.

Le but escompté n'a pas été atteint à 100 % dans la mesure où :

- 1°) le M.S.V une fois construit, l'OPF n'avait aucun droit de regard sur la gestion du M.S.V,
- 2°) le G.I.E désigné par l'OPF se sert de son magasin semencier comme bon lui semble, quelques fois même au détriment des intérêts de l'OPF dont il est membre,
- 3°) certains présidents d'OPF se servent de leur poste, plus qu'ils ne servent les intérêts de leurs membres.

2) LE TRANSFERT DE CHAINE DE CONDITIONNEMENT

La première tentative de TRANSFERT C.T.S fut celle de NDIAYE. Au bout de 2 campagnes (1991-92 et 1992-93) l'OPF qui avait bénéficié de cette chaîne a été obligée de cesser son activité.

Le bilan provisoire qu'on peut tirer de cela est que :

- l'OPF doit avoir en son sein ou faire appel à des personnes ressources (spécialisées) capables de faire des études pointées, des diagnostics de tous projets ou matériels qui engageraient l'organisation. Sinon une OPF peut, sur la base de calculs faux, solliciter une chaîne de conditionnement ou autre infrastructure sans pouvoir la rentabiliser. Il en est de même des financements sollicités dont les conditions d'octroi ne sont pas toujours favorables pour l'OPF.

3) EN MATIERE DE FORMATION

Si l'OPF n'est pas suffisamment structurée comme c'est le cas actuellement, toutes nos politiques de formation risquent d'être vouées à l'échec. Les OPF doivent créer en leur sein des secteurs spécialisés qui seront ciblés par la formation et qui n'auront comme tâche dans l'OPF uniquement que la fonction pour laquelle elles ont été formées.

Par exemple, la formation en contrôle qui a changé en vue d'un futur transfert serait beaucoup plus efficace si les agents formés évoluaient dans des ensembles bien structurés qui feraient appel à leur service.

4) L'ACCES AU CREDIT

Des OPF n'ayant pas une personnalité juridique reconnue sont dans l'obligation d'utiliser les GIE membres dans leurs rapports avec la banque (CNCAS). Ceci en cas de contentieux, crée une situation très difficile à gérer.

Il faut donc que les OPF se fassent reconnaître juridiquement afin de viabiliser leurs rapports avec les organisations institutionnelles.

5) L'AUTORITE DES OPF

Les OPF ne jouissent d'une certaine autorité que s'il y a un slogan rassembleur comme la distribution de taxes, l'éventualité d'un apport de fonds de la part de bailleurs de fonds. C'est ce qui explique qu'à leur début les membres sont soudés autour des dirigeants et après le partage du gâteau les liens entre membres deviennent très lâches et l'autorité de l'OPF s'effrite suite à la disparition de la solidarité entre membres.

Absence de cotisation des membres

Pour être viable et durer, l'OPF doit disposer de statuts et d'un règlement intérieur définissant les droits et obligations des membres et imaginer des règles contraignant les membres à rester solidaires derrière les organisations.

6) LA LEGITIMITE

Tout représentant d'un démembrement de l'Etat est partagé entre le souci de d'adresser à des éléments représentatifs de l'ensemble des membres de l'organisation paysanne ciblée et donc voir s'ils sont détenteurs d'un pouvoir légitime et la prudence de respecter l'organisation paysanne dans sa structure, son mode de fonctionnement... donc ne prendre comme interlocuteur que des dirigeants.

7) LA NECESSITE DE CREER DES RASSEMBLEMENTS SPECIALISES

L'avenir appartient aux formes d'OP syndicalisées :

- UNIS : union interprofessionnelle des semences,
exemple : - des réunions de producteurs pour la fixation d'un
prix du paddy intéressant, faute de quoi les paysans
actuellement propriétaires terriens seront
transformés en ouvriers agricoles.

C'est contre cette tendance que doit lutter l'UNIS par
exemple en défendant ses outils de productions comme les centres
de conditionnement et les facteurs de production comme la
semence, faute de quoi les paysans ne seront jamais les acteurs
de leur propre développement; ils se cantonnent au rôle de
consommateurs. Une telle attitude est suicidaire dans le cadre
de la libéralisation.

EN CONCLUSION

Je dirai seulement que j'ai cherché sciemment à être
alarmiste pour attirer votre attention sur tout ce qui peut
constituer une menace pour l'avenir des OPF.

Il y a lieu ici de féliciter l'UGIED et DIAPANTE parce que,
par ce séminaire, elles sont conscientes que l'heure est au grand
rassemblement.

Une chose est sûre : la cohabitation entre les petites
unités de production et les grandes est impossible.

Ceux qui ont de faibles moyens (les paysans) doivent, forts
de leur nombre, de leur position de détente de ce facteur de
production qu'est la terre, se regrouper pour la constitution de
ces OPF crédibles à l'instar de l'UGIED.

D'autant plus que la régionalisation envisage la
décentralisation des pouvoirs de décisions (transfert).

COMMUNICATIONS DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Communication AFER - NORD

Tout d'abord, nous adressons nos remerciements aux organisateurs de ce Séminaire-Atelier, qui nous permettra à nous, femmes exerçant dans le secteur primaire d'élever notre voix pour apporter notre pierre à l'édifice où combien souhaité par toute la population féminine qui habite cette belle région de SAINT-LOUIS. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les séminaristes, la relance économique observée dans la région du nord justifie le nouveau dynamisme que connaissent tous les secteurs de la vie économique.

Successivement, tous les secteurs ont été touchés par ce regain d'activité et encore mieux le secteur agricole.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre Association appelée ASSOCIATION FEMMES ENTREPRISES RURALES plus connues sur le sigle AFER NORD.

Nous les femmes, chefs d'entreprises rurales, paysannes, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, avons le souci de participer efficacement à la formation économique de la région.

**Pourquoi une association des femmes ?
Est-ce une association de plus ?
Où est-ce une question de mode ?**

Pour répondre à cette série de questions que vous ne manquez pas de vous poser, nous allons rapidement vous indiquer deux repères essentiels.

Premièrement : l'histoire récente du développement agricole de la vallée a été faite avec les hommes comme cibles.

En effet, l'affectation des parcelles et les programmes de formation et de vulgarisation de la SAED ont ciblé les chefs de ménages et les chefs de carrés, ignorant ainsi les femmes.

Au delà des raisons justifiées au nom de cette démarche de développement le résultat a été non pas la marginalisation des femmes, mais plutôt le développement par celles-ci d'initiatives diverses parallèles qui leur ont permis de développer des compétences personnelles et le sens de la responsabilité, nécessaires dans un contexte du développement et de responsabilisation.

On comprend aussi pourquoi, les femmes sont absentes des instances de décisions et ont du mal à se montrer dans les organisations créées par les autres préférant agir de manière isolée, confrontées à des difficultés diverses.

Le deuxième repère est la réalité des activités de production des femmes qui ont initié ce mouvement. Il s'agit de femmes ayant une longue expérience dans la production et dont les compétences et les domaines d'activités sont très variés. Jugez-vous même.

Nous gérons en agriculture 589 hectares dont 120 hectares aménagés et mis en valeur, 40 hectares de production de semence; la plus grande exploitation de production de semence de l'ensemble du territoire sénégalais :

* Elevage	8000 pondeuses etc... 153 Bovins 138 Ovins, caprins
* Décorticage	- battage -façon culturale, 1 usine de décorticage de 1,8 t/h 1 moissonneuse-batteuse 2 batteuses Votex, 1 tracteur
* Crédit et financement	94 emplois permanents 250 emplois saisonniers.

Ceci ne concerne qu'une infime partie des entreprises mises en place par les femmes dans la vallée. C'est donc sur la base d'un potentiel réel et d'une demande objective que s'appuie notre association.

Quels sont nos objectifs ?

Ils peuvent se résumer à 3 objectifs principaux :

- 1) - Assurer une autonomie financière des femmes rurales. Les instruments de cette autonomie seront entre autres la constitution d'un fond de garantie pour les femmes entrepreneurs ;
- 2) - promouvoir les initiatives privées des femmes rurales en allant au delà des groupements villageois de femmes classiques pour une véritable professionnalisation des femmes. Des programmes de formation, d'encadrement et d'échanges entre les femmes seront les moyens privilégiés pour atteindre cet objectif;
- 3) - Assurer une réelle représentation des femmes et de leurs préoccupations dans les instances de décisions en ce qui concerne les politiques de développement à l'échelle nationale, régionale et communautaire en servant de "lieu" de négociation et de dialogue avec tous les partenaires qui acceptent que les femmes organisées puissent apporter un plus dans le développement rural et intégré de la région du fleuve.

Communication de l'Amicale des Foyers et Groupements Ruraux de l'Arrondissement de RAO

AFRAR par Moustapha Meguy MBAYE

SITUATION DE LA VALLEE DE NDIALAKHAR

- Monsieur le représentant du Ministère de l'Agriculture,
- Monsieur le représentant du Gouverneur,
- Messieurs les représentants des ONG
- Messieurs et Mesdames les représentants des OP
- Chers séminaristes.

L'AFRAR que je représente \est une entité fédérative de l'Arrondissement de RAO. Localité se trouvant à l'antichambre de la région de SAINT-LOUIS.

L'Arrondissement de RAO, zone quasiment difficile compte 123 villages répartis dans 2 Communautés Rurales : GANDON et MPAL, une zone dont les activités ne sont pas suffisamment prises en compte dans les opérations d'assistance au développement de l'Etat et les partenaires.

La population de l'Arrondissement s'élève à 50 000 habitants. Elle est passée à 65.000 habitants suite au rapatriement des sénégalais de MAURITANIE en 1989.

Il est caractérisé par quatres zones homogènes.

I - LA ZONE COTIERE OU GANDIOLAISE

Située à l'embouchure du fleuve Sénégal, se prolonge sur une partie du littoral nord de la côte sénégalaise sur l'océan atlantique avec la pêche comme activité dominante. La collecte de sel marin, les cultures maraîchères et fruitières comme activités secondaires.

II - LA ZONE DU BAS-DELTA DU FLEUVE SENEGAL

Elle est soumise aux influences du fleuve et ses débordements (crue) en année de grande pluviosité. Situation favorable à la culture de riz, des légumes, particulièrement la production industrielle de tomate à laquelle s'ajoute l'élevage d'un cheptel diversifié (bovins, ovins caprins etc...)

III - LA ZONE DU DIERI

Terre de production milicole et arachidière, terre surexploitée favorisant l'installation du désert. Il n'est donc pas étonnant de constater que cette zone a le plus souffert des effets de la longue période de sécheresse qu'a connu le Sénégal ces dernières années.

IV - LA ZONE DITE VALLEE MORTE DE NDIALAKHAR

Elle est caractérisée, par un état de contrée tampon entre les zones inondées du Delta, le littoral et les terres de production milicole et arachidière avec une prédominance de sols argileux.

Cette zone d'une importance particulière couvre une superficie de 3 600 hectares rizicultivables (étude de la SAED) non encore mise en valeur malgré une existence d'eau douce en permanence depuis 1992.

Auparavant, il se posait un problème d'eau mais depuis deux ans cela ne se pose plus. Les vannes du puits de NDIAWDONNE ne constituent plus de blocage pour le remplissage de cette vallée car l'exemple de CARITAS et les rapatriés de MAKATOUBE nous a édifié, parce qu'ils cultivent du riz dans cette vallée depuis 1993.

La mise en valeur de la vallée de NDIALAKHAR depuis plus d'une décennie suscite beaucoup de bavardages. Allons nous continuer à en parler au moment où la dévaluation du franc CFA étend de plus en plus ses tentacules ?

Nous, membres de l'AFRAR, représentants de l'Arrondissement de RAO, avons pris l'initiative d'être présents à cette importante rencontre pour interpeller concrètement :

- l'Etat et les partenaires,
- les ONG,
- les organisations fédératives,
- les particuliers.

Aidez-nous s'il vous plaît à faire reculer ce grand désespoir qui nous étreint.

Nos remerciements les plus sincères à l'Association DIAPANTE, à l'UGIED de nous avoir invités à cet important événement.

Communication de la Fédération des Perimètres Autogères de DAGANA

par Saliou SARR

SITUATION DES PERIMETRES TRANSFERES

La SAED (société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et de la vallée du fleuve) dans son action de désengagement et de responsabilisation des producteurs, a transfert à ce jour, aux unions paysannes du Département de DAGANA, la gestion de 7 000 hectares réhabilités pour un coût global de 21 293 000 000 FCFA.

Près de 8 000 exploitants chefs de familles regroupés au sein de 146 organisations (GIE et sections villageoises) occupent ces terres. Ce sont les ex-périmètres de la SAED. Ils sont au nombre de neuf. Il s'agit de PONT GENDARME, THILENE, KASSACK SUD, KASSACK-NORD, MBOUDOUUM, THIEGO-GUIERS, THIAGAR, GAE et DAGANA.

Ce transfert a commencé en 1983 avec le périmètre de THIAGO-GUIERS. Il y a un deuxième périmètre en cours de réhabilitation pour le transfert, c'est celui de DEBI.

Comme on peut le constater, le gouvernement du SENEGAL a fourni de gros efforts pour la réhabilitation de ces périmètres. Pour tout le monde paysan dont la vocation est fondamentalement rurale, ce transfert est un défi à relever.

Mais cela suppose la création de conditions d'exploitation les meilleures, de mesures d'accompagnement pour rentabiliser ces grands aménagements hydro-agricoles afin d'éviter qu'ils deviennent de lourds fardeaux sur le dos du pays.

En effet, ces périmètres ont des problèmes d'aménagement, de crédit, d'intrants agricoles et de commercialisation. Ce sont ces problèmes communs qui ont poussé à la création de la **fédération des périmètres autogérés le 27 Décembre 1993 à ROSS-BETHIO.**

Nous pouvons citer quelques uns de ses objectifs :

- augmenter l'esprit d'unité et de solidarité des unions des aménagements hydro-agricoles transférés (AHAT),
- mettre en commun les efforts de réflexion et d'actions pour mieux rentabiliser les AHAT,
- augmenter la productivité agricole des AHAT,
- mettre tout en oeuvre pour assurer la pérennité des AHAT et la réussite de l'autogestion paysanne.
- renforcer les capacités de crédit des Unions,

- apporter des solutions aux problèmes urgents et jouer le rôle d'agent de liaison entre la fédération, ses membres, les services d'encadrement, les organisations nationales et internationales.
- défendre les intérêts matériels et moraux communs.

Les problèmes déjà cités peuvent être résumés comme ci-dessus.

1) **AMENAGEMENTS** : l'achèvement de certains travaux de réhabilitation et l'extension des superficies pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de la population paysanne, l'installation de groupes électrogènes de secours au niveau des stations de pompage en raison de perturbations fréquentes dans la fourniture de l'électricité par la SENELEC.

Il y a aussi les problèmes fonciers, concernant le statut des aménagements hydro-agricoles actuels et ceux à réaliser dans le cadre du plan directeur de développement intégré pour la rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal.

2) **CREDIT** : au regard des sommes colossales que l'Etat sénégalais a dépensées dans ces investissements hydro-agricoles, un **crédit adapté à l'exploitation rationnelle des AHAT** devrait suivre, pour promouvoir une agriculture productive et durable.

En effet, il y a l'insuffisance du crédit, ses difficultés d'accès (30 % d'apport personnel) et les taux d'intérêt excessifs.

Pour donner une illustration du taux élevé, nous avons fait une étude de rentabilité sommaire du périmètre de DAGANA Commune.

* Charges à l'hectare :

Labour :	48 000 F	: 4	12 000 F
semence :	235 F	x 120	28 200 F
offset :	18 000 F		18 000 F
urée :	185 F	x 250	46 250 F
18 - 46 - 0 :	1 751 F	x 150	26 250 F
	3 153 F	x 6	18 900 F
weedon :	5 250 F	x 2	10 500 F
charge hydraulique :	65 000 F	x 1	65 000 F
intérêt bancaire (9 mois):			28 300 F
récolte manuelle :			30 000 F
battage (forfait) :			42 000 F
transport (forfait) :			7 000 F
<hr/>			
TOTAL (sans main d'œuvre) =			332 400 F

Aninsi nous avons pour 700 ha :

$$\begin{aligned} * \text{ charges d'exploitation} &= 332 400 \times 700 & = 232 680 000 \text{ F} \\ * \text{ recettes d'exploitation} &= 5 \times 90 000 \times 700 & = 315 000 000 \text{ F} \end{aligned}$$

Application numérique

R_t = Cash flow actualisé
I = Total des Investissements
r = taux de l'intérêt
n = nombre d'année.

I = 1.000.000.000 FCFA
taux d'actualisation = 10 %
taux d'intérêt = 17,5 %

R = cash-flow = 82.320.000 FCFA

* pour n = 10 ans, on a un TRI négatif de - 3,4 %

* pour n = 15 ans, on a un TRI positif de + 2,75 %

CONCLUSION : Pour que le périmètre de DAGANA Commune soit rentable financièrement, il faudrait un taux d'intérêt inférieur à 2,75 %.

3) INTRANTS AGRICOLES :

Le problème moyen demeure celui des semences de qualité. En effet, la libéralisation est loin de régler la situation si l'on sait que les seuls besoins en semences de riz des neuf périmètres transférés s'élèvent à 840 tonnes par campagne.

4) COMMERCIALISATION :

Les facteurs bloquants sont multiples depuis la mise en place très tardive des fonds jusqu'aux difficultés pour le remboursement du transport en passant par la lenteur des évaluations et des décomptes.

Aujourd'hui, la libération totale de la filière doit réussir et la fédération des périmètres transférés salue l'initiative heureuse de DIAPANTE et de L'UGIED.

Ce séminaire atelier sur les organisations paysannes fédératives est venu à son heure.

Nous souhaitons que ces deux journées nous permettent de bien poser les problèmes pour un meilleur devenir des organisations paysannes fédératives de la vallée du fleuve sénégal et que cette modeste contribution puisse rentrer aussi dans ce cadre.

Communication de l'Union des Groupements d'Elevage de Dagana

UGED par Mamadou FALL

- Messieurs les représentants des autorités administratives,
- Messieurs les représentants des bailleurs de fonds,
- Messieurs les représentants de sociétés d'encadrement ou de développement, d'ONG et des institutions de recherche,
- Chers collègues, membres de différentes organisations paysannes.

Je commencerai tout d'abord par des remerciements en direction de l'ONG DIAPANTE et l'UGIED et tous ceux qui ont contribué à la tenue de ce séminaire.

Par ailleurs, je saisirai l'occasion pour faire une brève présentation de notre union :

Union des Groupements d'Elevage de DAGANA : UGED.

- Date de création : 20 Mai 1992
- Siège : ROSS-BETHIO - BP 42

Comité directeur élu chaque année. Il est composé de :

Un président, un vice-président, un secrétaire général adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, un commissaire aux comptes, un responsable de la production, un responsable des crédits et de l'approvisionnement, un responsable de la commercialisation et 10 organisations de producteurs.

PLAN D'ACTION : par une démarche dont l'objet était de connaître pour mieux agir, les techniciens de l'Union et l'encadrement de la SAED ont mené des enquêtes prédiagnostic et diagnostic complémentaires au niveau de tous les GIE de l'Union. Le foncier, le capital animal, les équipements agricoles et de production animale ont été des points non moins importants sur lesquels l'accent a été également orienté durant les enquêtes.

PROBLEMES : le manque de financement du sous secteur de l'élevage bloque les producteurs au niveau régional voire national.

Et pour argumenter mes propos, je vous lirai au passage quelques données sur les investissements publics destinés à l'élevage dans le programme triennal d'investissement public 1991 - 1994 et selon le rapport du conseil interministériel de Juillet 92.

Dans ce programme et selon le rapport, les investissements programmés pour l'élevage ne représentent que 0,6 % du total prévu et 2,1 % du montant alloué au secteur primaire.

Ce dernier étant programmé à hauteur de 28,7 % du PTTP alors que l'élevage contribue pour 7 % du PIB et pour 30 % de la participation du secteur primaire.

En ce qui concerne le crédit bancaire, il convient de noter que de 1986 à 1991, les professionnels traditionnels du sous-secteur n'ont bénéficié que d'environ 800 millions de crédit qui ont été presqu'exclusivement destinés à la production.

La relance des filières de l'élevage souffre réellement d'un manque de crédit. Les conditions d'octroi sont aussi des facteurs limitants et l'UGED en souffre également.

Je vous remercie.

Communication de l'union des SUMA de Nianga

L'HISTORIQUE DE L'UNION

Dans le cadre de la politique de désengagement de la SAED, deux phases de transfert étaient prévues :

- **première phase en 1983-1984** : réunir les groupements en SUMA (section d'utilisation du matériel agricole) pour la gestion par les paysans eux-mêmes du matériel agricole, l'approvisionnement en intrants, les façons culturales, la commercialisation du riz paddy et le transport tout cela après bien sûr une bonne formation de paysans en gestion financière, dispensée par la SAED.
- **deuxième phase en 1990**, création de l'union des SUMA qui regroupe en son sein 16 SUMA pour prendre en charge la gestion hydraulique du périmètre autonome de NIANGA, la station de pompage, les réseaux d'irrigation et de drainage et les pistes de productions.

l'Union des SUMA gère une superficie de 1 200 hectares dont le financement avait été effectué en trois étapes :

- par le FED en 1974
- par la KFW en 1983 et 1989

LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION

a) Un bureau de sept membres dont un président, un président adjoint, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général, un trésorier général adjoint et un secrétaire à l'organisation.

b) Cinq commissions : commission irrigation, commission commercialisation, commission contrôle et vérification des comptes, commission approvisionnement et crédit et commission conflits et litiges.

c) Un conseil d'administration composé : des bureaux exécutifs, des présidents des SUMA, des présidents de commissions.

d) Une assemblée générale constituée de tous les chefs de groupements qui sont au nombre de 104.

L'union emploie actuellement sept personnes qu'elle paie par ses propres fonds : un comptable, deux surveillants de groupes, deux gardiens et un chauffeur. Elle gère à son profit trois comptes au niveau de la CNCAS de NDIOUM : un compte amortissements, un compte d'épargne et un compte courant.

Les SUMA qui constituent un élément de base de l'union gèrent à leur niveau l'approvisionnement de leurs membres en intrants agricoles, le transport, la façon culturale, la commercialisation, l'entretien des canaux arroseurs ainsi que les tours d'eau au sein des mailles hydrauliques.

OBJECTIFS :

- bonne gestion des infrastructures du périmètre,
- doter toute SUMA en intrants et matériels agricoles,
- parfaite commercialisation,
- formation des paysans en épargne et crédit et en gestion,

RELATIONS :

- L'union entretient de bonnes relations avec l'encadrement de la SAED,
- les bailleurs de fonds/KFW,
 - la CNCAS pour l'épargne et pour le financement des différentes campagnes,
 - les fournisseurs.

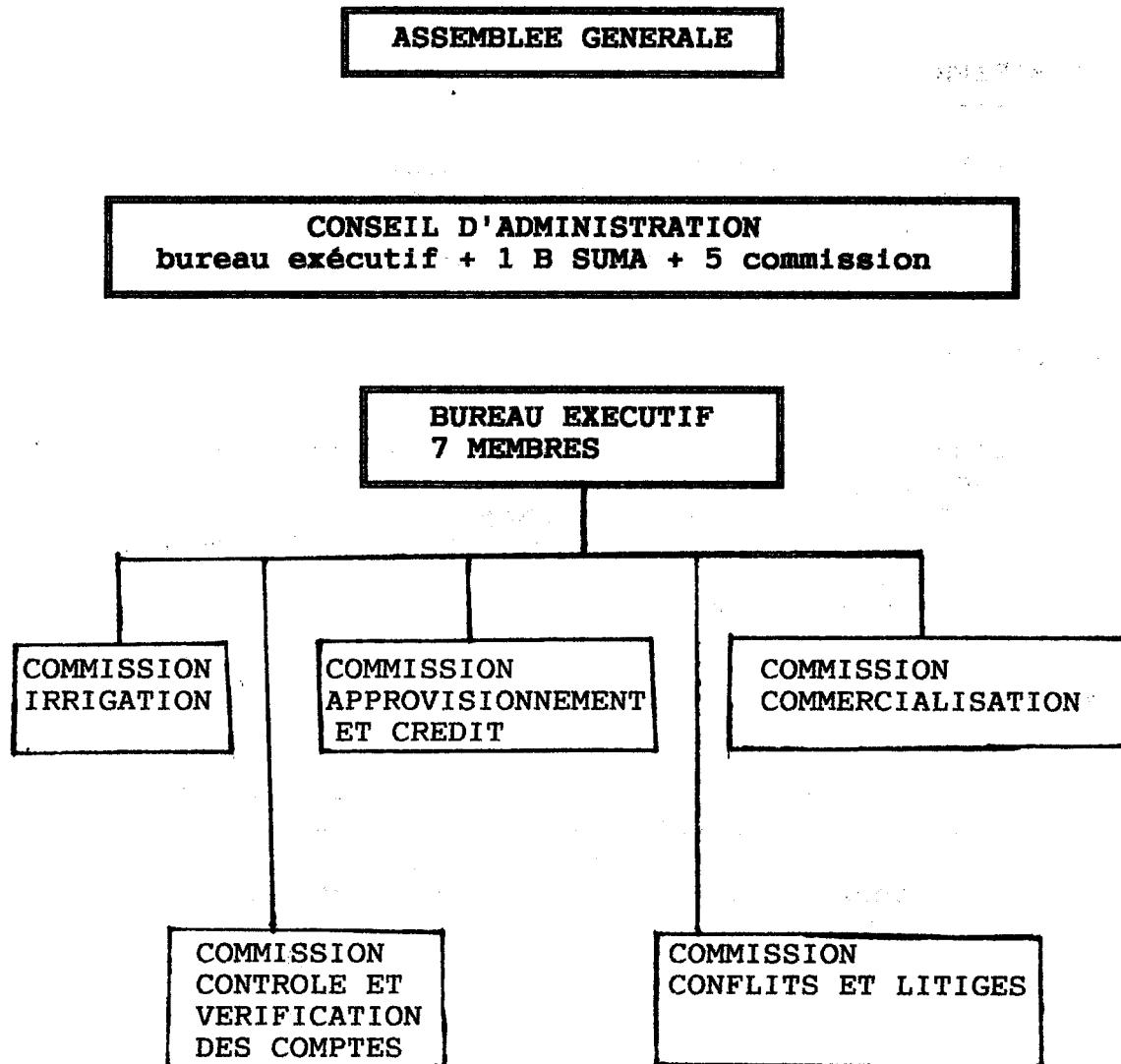
DIFFICULTES :

- le prix du riz paddy et de la tomate est faible,
- manque de débouchés pour l'écoulement de l'oignon,
- difficultés sur l'évacuation de la tomate,
- la chèreté des pièces détachées, du carburant dont les coûts ont doublé,
- peu de terres aménagées et surpeuplement sur les parcelles du riz à cause de nos frères rapatriés,
- baisse de rendement par manque d'intrants agricoles,

CONCLUSION

L'union par la voix de son président rend un grand hommage à DIAPANTE et à l'UGIED qui ont eu l'initiative d'organiser ce séminaire pour discuter des problèmes de l'ensemble des paysans afin de trouver une solution. Nous vous encourageons à persévéérer dans cette voie et à organiser à chaque fois de telles rencontres.

ORGANIGRAMME UNION DES SUMA



NB: Il y a aussi un comité de développement composé du bureau exécutif, des différentes commissions et de l'encadrement.

Communication de la fédération des agriculteurs de Dandé Maayo Nguénar Matam

La fédération des agriculteurs de DANDE MAAYO NGUENARE est formée de 200 villages riverains du fleuve Sénégal : KOUNDEL (4 piv) WOUNDOUROU (8 périmètres) SADEL (7 périmètres) SOMONO (1 piv) NGUIDJILONE WELINGARA et LODIOU (9 piv) ALY OURY (6 piv) DIERIYEL (agriculture et élevage) KEDELE (2 piv) DONDOU (6 piv) DIOWOL (2 piv) DIAMEL GAODAL (1 piv) GAODAL (2 piv) GAOL (3 piv) SANGUEYEL BOUNGOU (agriculture et élevage) SANGUEYEL DIAOUBE (agriculture élevage).

Ces groupements ont plus de 29.500 membres. Ils cultivent 1 674,08 hectares; les 3/4 sont cultivés en riz le reste en sorgho, maïs et maraîchage. En saison sèche, il y a du maïs et du maraîchage sur des surfaces restreintes.

Le PRODAM qui devait opérer dans une zone bien déterminée de KOUNDEL à DIOWOL; un changement a été constaté par les populations concernées pour palier au détournement du programme pour BOSSEA; les paysans de NGUENAR ont jugé utile de réunir leurs idées pour se regrouper, défendre leurs intérêts et collaborer en mettant les mains dans une même pâte et conjuguer leurs efforts pour contribuer au développement économique, social et culturel de leurs zones respectives et de leur région en général. (C'est de là qu'est née la Fédération de NGUENAR).

Consciente que ces activités s'inscrivent dans la droite ligne des principes de la Nouvelle Politique Agricole du Sénégal (NPA), la fédération poursuit avec une énergie accrue ses efforts pour aider les groupements membres responsables chacun de la gestion de son périmètre irrigué à faire face aux exigences matérielles et morales des cultures irriguées.

Cette zone très importante en agriculture irriguée rencontre énormément de problèmes de GMP (groupe moto-pompe) : il y a parmi ces GMP qui sont âgés de plus de 10 ans et que leur état ne permet pas aux agriculteurs très motivés de pouvoir continuer à exploiter leurs périmètres.

AMENAGEMENTS : au niveau des aménagements, il y a des parcelles trop petites allant de 0,25 à 0,50 hectares dans des aménagements sommaires, ce qui entraîne la faiblesse des rendements.

Coté crédit, les problèmes sont importants; et le taux d'intérêt de 17 % auprès de la CNCAS cause le non remboursement des dettes, parce que la petitesse des parcelles ne permet pas aux paysans de respecter leur engagement malgré leur bonne foi de payer leur dû à la banque.

COMMERCIALISATION : accroître le rendement ne sert à rien si on ne peut commercialiser au moins une partie de la production, une fois la sécurité vivrière assurée.

Pour cela il faut non seulement une bonne organisation locale, mais une concertation entre zones avec les pouvoirs publics.

Les barrages : ils ont coûté cher à construire ; et c'est souvent les plus démunis qui ont peine à s'informer et se faire entendre qui supportent le poids de ce genre de dettes.

Des paysans isolés et faibles n'ont aucune chance de réussir l'après-barrages.

Organisés en fédération nous pouvons engager entre nous paysans du fleuve ainsi qu'avec les ONG d'appui au développement et les pouvoirs publics un dialogue positif à condition que soient respectées de part et d'autres les règles de jeu de l'union dans le travail.

ELEVAGE : l'élevage est très important dans la zone; il y a approximativement 9 000 têtes de bovins et ovins donc nécessité d'un suivi vétérinaire pour la santé du bétail existant.

PECHE : la zone n'a pas de poissons parce que des aménagements piscicoles n'existent pas.

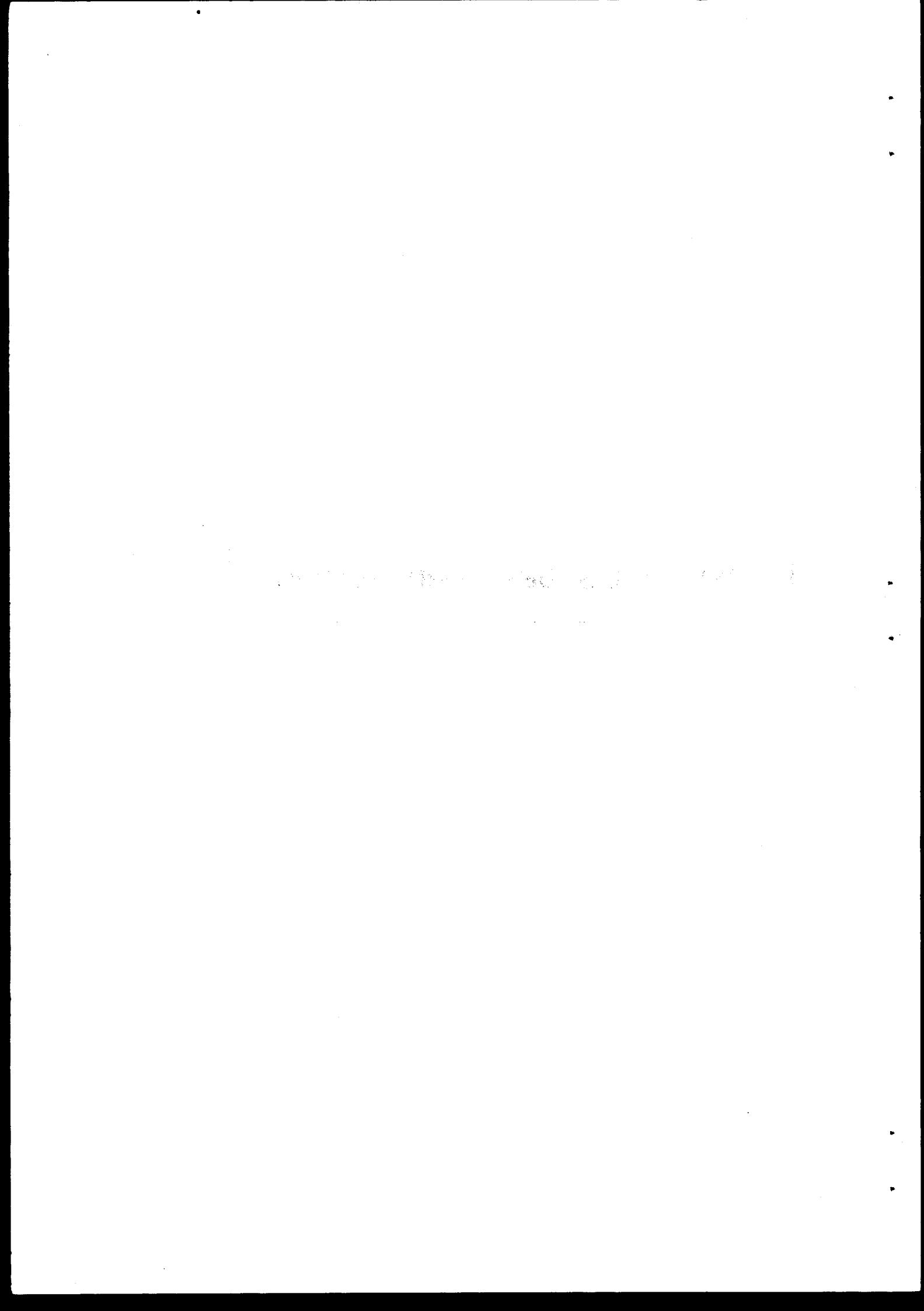
Nous, paysans de NGUENAR DANDE MAAYO demandons le pilotage de la SAED pour le plan directeur de la rive gauche du fleuve Sénégal.

La SAED étant notre partenaire depuis presque deux décennies ne ménage aucun effort pour nous supporter dans nos rudes tâches.

Nous demandons à l'Etat de doter cette société de moyens matériels et logistiques pour mener au développement notre cher pays et nos zones respectives, nous agriculteurs de DANDE MAAYO NGUENAR, c'est notre seul souci majeur pour le développement.

Nous demandons le soutien de toutes les ONG internes comme externes de nous appuyer pour la bonne marche de notre fédération.

SYNTHESES DES COMMISSIONS



A: Situation des périmètres transférés

1) PARTICIPANTS

NOM	STRUCTURE
1 - Abdel Kader LO (président)	CNAPTI/ATOP
2 - Saliou SARR (rapporteur)	PERIMETRES AUTOGERES
3 - Alassane DIENG	UNION DES SUMA DE NIANGA
4 - Penda DIOUF	AFERE/Fatoumata SY DIA
5 - Fatouma SY DIA	AFER NORD
6 - Abdoul Wahab DIENG	USL
7 - El Hadji Malick NDIAYE	USL
8 - Lucien K.L. NDECKY	USL
9 - Abdou NDAO	USL
10 - Mamadou DIME	USL
11 - Madiop HANE	INDEPENDANT
12 - Ousmane SOW	USL
13 - Moussa KA	UGED
14 - Ernst Vander HORST	USL
15 - Julia AUBEL	OMVS
16 - Ndiaye Hamath DIENG	NIANGA

2) INTRODUCTION

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole, l'Etat du SÉNÉGAL a initié une politique de désengagement de ses activités productives. Cela s'est traduit par un transfert des aménagements hydro-agricoles (A.H.A) de la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la vallée du fleuve Sénégal) aux Unions d'Organisations Paysannes (OP).

Ce sont ces ex-périmètres irrigués de la SAED, réhabilités qui sont appelés, aujourd'hui, périmètres transférés ou périmètres autogérés. Dans le principe directeur, les unions d'OP devraient prendre en charge : la gestion des stations de pompage (fourniture d'eau) et les A.H.A (parcelles, réseaux d'irrigation et de drainage, génie civil) .

Les Périmètres Autogérés constituent des milliers d'hectares dans toute l'étendue que couvre la SAED. Pour avoir une idée de l'importance que constituent ces périmètres, nous donneront les chiffres du Département de DAGANA. Ces périmètres sont au nombre de neuf (9). Ils couvrent 7000 ha, 8000 exploitants chefs de familles regroupés au sein de 146 organisations paysannes (GIE et sections villageoises) et le coût de la réhabilitation se chiffre à 21,293 milliards.

La commission A, pour tenter de cerner la situation des périmètres autogérés, a essayé de répondre à un certain nombre de questions, telles que :

- Comment s'est déroulé le processus de transfert ?
- comment les OP des P.A vivent elles le transfert ?
- quelles sont les difficultés techniques et organisationnelles ?
- les domaines dans lesquels les unions éprouvent encore des faiblesses ?
- le rôle actuel de la SAED ?

Enfin, essayer de formuler des recommandations.

3) LE PROCESSUS DE TRANSFERT

Après un large tour d'horizon de la question, les échanges ont montré que le transfert s'est opéré de façon différente suivant les localités, la taille des aménagements, le niveau de participation des OP et des bailleurs de fonds.

En effet, dans certaines localités, le transfert s'est accompagné de mesures (matériel agricole, unités de décorticage, fonds de roulement, constitution d'apports personnels et formation de nouveaux responsables avec le transfert). Par contre, dans d'autres, le transfert a été brutal et sec, sans mesures d'accompagnement citées plus haut.

Ce cas de figure concerne surtout les grands A.H.A du département de DAGANA. Il faut noter que le transfert a essentiellement démarré à partir de 1989.

4) LES OP DES PERIMETRES ET LE TRANSFERT

Si au début, on a constaté des hésitations et quelquefois même un refus catégorique des OP, le TRANSFERT est devenu une réalité. Ainsi, les OP ont finalement pris leurs responsabilités pour s'inscrire dans la logique de la Nouvelle Politique Agricole. Aujourd'hui, les OP gèrent à leur façon les AHA (avec des hauts et des bas). La réponse aux autres questions nous éclairera d'avantage. Beaucoup d'espoirs sont attendus de l'étendue de la SAED en cours sur le transfert des périmètres autogérés.

5) COMMENT LES O.P DES P.A VIVENT ELLES LE TRANSFERT

Les discussions ont montré que les problèmes sont nombreux et de différents ordres. Parmi les problèmes, nous pouvons noter:

- **ORGANISATION** : nous avons constaté que certaines unions n'ont même pas de personnalité juridique et elles ont des comptes bancaires et manipulent des dizaines de millions. Ainsi, la commission A estime qu'un cadre juridique plus adapté est souhaité. Au delà des problèmes de compétence notés dans des périmètres autogérés, des conflits de générations et d'intérêts, la commission a noté l'inexistence de contrats d'exploitation entre union d'une part, et GIE et sections villageoises d'autre part, à l'intérieur d'un même périmètre autogéré.

Il y a aussi que la délimitation du rôle de l'union initialement, faite par la SAED, n'est pas respectée. Les unions gérant des périmètres vont jusqu'à intervenir au niveau du crédit et de la commercialisation.

- **FONCIER** : La commission a noté beaucoup de confusions au niveau du transfert des terres. En effet, on a noté des interprétations différentes du décret 87 - 720 relatif au reversement de certaines zones pionnières en zones de terroirs par les acteurs concernés (SAED, Communautés Rurales et unions d'OP). Ainsi, la réforme foncière annoncée par le Ministère de L'Agriculture est attendue avec impatience pour la résolution définitive du statut des terres de façon générale.

- **CREDIT** : Après de larges discussions, la commission a retenu l'inadaptation du crédit tel qu'il est pratiqué dans le secteur agricole : crédit insuffisant, accès difficile (30 % d'apport personnel) et mise en place tardive et taux d'intérêt excessif (17,5 %).

Pour ce faire, la commission souhaite que les organisations fédératives paysannes soient associées dans la réforme en cours pour un crédit agricole adapté à l'agriculture. La commission retient une proposition déjà faite : l'organisation de journées d'études sur le crédit agricole.

- **INTRANTS AGRICOLES** : La commission a noté que le niveau des prix reste toujours très élevé et que les quantités disponibles sur le marché sont souvent insuffisantes. Un suivi plus rapproché du gouvernement est souhaité. Un cas d'illustration récemment sur la pollution des eaux dans le département de DAGANA; la SONEES a montré que c'était dû à la présence de pesticides dans le fleuve (DDT), alors que ce produit est interdit au SENEGAL. Concernant les semences de qualité, les PA ont souhaité l'appui du PROGRAMME AUTONOME SEMENCIER (PAS) aux fermes semencières qu'ils sont en train d'installer dans le département de DAGANA.

- **COMMERCIALISATION** : La libération totale de la filière constitue une nouveauté qu'il faut prendre en considération dans toute sa dimension. En effet, concernant le paddy par exemple (prix libre) la même expérience est en cours dans des pays comme le NIGER et le MALI depuis des années; la commission recommande que ces expériences soient prises en compte pour une meilleure définition des attitudes futures à adopter afin d'éviter quelques difficultés et blocages rencontrés ailleurs. La commission E nous permettra de mieux approfondir la problématique.

- **AMENAGEMENTS** : La commission s'inscrit dans le même ordre d'idées que la communication de la F.P.A. (fédération des périmètres autogérés).

6) ROLE ACTUEL DE LA SAED

Avec la nouvelle politique agricole, la SAED a aussi subi une mutation. Elle est aujourd'hui un organisme d'appui-conseil, de formation et de suivi-évaluation.

7) RECOMMANDATIONS :

La commission en a retenu un certain nombre sans ordre de priorité.

a) Vu les problèmes importants posés et l'importance des populations membres des P.A, la commission propose la mise sur pied d'une organisation de défense des intérêts matériels et moraux des agriculteurs et de prendre comme base les P.A. Aujourd'hui, la situation du secteur agricole dicte l'unité de toutes les forces pour la constitution d'un levier de défense des intérêts de l'agriculture : un syndicat des agriculteurs.

b) Vu les problèmes de rentabilité et productivité qui se posent, la commission demande l'appui encore plus poussé des organismes de recherche comme l'ISRA, L'ADRAO, LA SAED ...

c) L'installation de bonnes normes de transfert des périmètres à savoir : que les mesures d'accompagnement (matériel agricole, fonds de roulement unités de décorticage etc...) s'associent à la réhabilitation.

En plus, les organismes intéressés prennent en considération les expériences déjà enregistrées en matière de transfert (F.P.A)

d) Accentuation de la formation à tous les niveaux (organisation technique et gestion financière et comptable...).

e) Développement des relations communicationnelles.

f) Redéfinir un type de partenariat nouveau avec la banque (CNCAS), SENELEC, les organismes d'appui et autres organismes.

g) Redéfinir le rôle des unions pour une meilleure adaptation avec les réalités du terrain et les conditions de transfert.

La préoccupation majeure demeure la rentabilisation des gros investissements consentis par l'Etat et ses partenaires en direction de la vallée. Les 21 milliards engloutis dans les périmètres transférés doivent être justifiés par des résultats probants que les producteurs s'évertuent à obtenir.

B: Dynamique des organisations paysannes fédératives privées

PARTICIPANTS

NOM	STRUCTURE
1 - Waly SECK (président)	CELLULE APRES BARRAGES
2 - Birame NDAO (vice prés)	SRP SAINT-LOUIS
3 - Magatte DIAW (rapport)	CNAPTI/ATOP
4 - Aïssatou CAMARA (rapp)	USL
5 - Gamou DIOUF	USL
6 - Mady CISSE	USL
7 - Samba NDIAYE	USL
8 - Malal SOW	AFEGIED
9 - Moussa CISSE	AFEGIED
10 - Alfousseinou C MANDIANG	UGIED
11 - Marème SY	UGIED
12 - Sidy BA	UGIED
13 - Cheikh Amath T SECK	FEDERAT° PERIMETRES AUTOGERES
14 - Adama NDOYE	ASIFORD
15 - Yves CAPITAINE	GIE MARYE
16 - Fatimatou Bineta DIALLO	AFER NORD
17 - Abdoulaye NDIAYE	UNION SUMA/NIANGA
18 - Abdourahman FAYE	CNFTE IA ECOLE ELEVAGE
19 - Moustapha SOW	DEVELOPPEMENT A LA BASE
20 - Salif MBALLO	7A KOLDA
21 - Arona LY	AMENAGEMENT
22 - Michèle GOBY	CIEPAC
23 - Amath TOURE	AFRAR
24 - Annie LEFEVRE	PROGONA

DEROULEMENT DU TRAVAIL

1) METHODOLOGIE DU TRAVAIL

Afin de mieux s'inscrire dans l'objectif du séminaire nous avons été amenés à répondre au questionnaire proposé par la commission d'organisation tout en optant pour une légère modification sur la chronologie des opérations dont certaines se recomposent.

En définitive, en mettant l'accent sur le rôle important que jouent les OPF dans le contexte du désengagement, notre commission a répondu à cette série de questions à la suite d'un tour de table axé sur le fonctionnement de ces structures :

- domaines d'intervention des OPF (personnes, activités) ?
- contraintes qu'elles ont rencontrées dans l'exécution de leur action ?
- résultats qu'elles ont obtenus ?
- relations entre les OPF et les unions des aménagements transférés ?
- réformes et/ou mesures à entreprendre à l'avenir ?

2) FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES FEDERATIVES PRIVEES.

C'est en abordant le fonctionnement des OPF qu'on a obtenu les réponses à ces questions :

2.1 Domaines d'intervention des OPF

Les réponses à cette question ont tout d'abord permis de noter que la plupart des OPF ont vu le jour à la suite du désengagement de l'Etat.

Elles assument quelques fonctions et ont jugé opportun dans ce contexte, de mieux s'organiser. Elles sont bien structurées et s'appuient sur leur base constituée généralement de GIE auxquels elles apportent un appui dans l'optique de résoudre leurs problèmes.

Il ressort des exposés que les OPF interviennent principalement dans ces domaines :

- octroi et distribution des terres à leurs membres,
- recherche de financement (crédit) pour que leurs membres assurent leurs façons culturales, leurs approvisionnements en intrants, la commercialisation de leurs productions etc,
- agriculture, élevage, arboriculture, artisanat, commerce, usinage,
- formation des membres (mécanique, gestion),

Il a été en outre déploré la marginalisation des femmes, souvent reléguées au second rang en dépit de leurs activités débordantes à tous les niveaux.

2.2 Contraintes rencontrées :

Elles se polarisent principalement sur :

- accès au crédit et endettement, risquant de compromettre les activités,
- moyens logistiques et financiers,
- rapport avec l'administration (blocage systématique ou lenteur administrative),
- gestion des membres (intérêts divergents en raison du gigantisme des OP),
- absence de mesures d'accompagnement suite aux désengagements.

2.3 Résultats

-
- Résolution des problèmes d'accès à la terre en faveur des membres,
 - déblocage financier pour le crédit (aménagements approvisionnements),
 - subvention de quelques organisations,
 - exonération des équipements,
 - contrats avec des bailleurs de fonds en vue de la réalisation de certains projets,
 - mise en place de fonds de garantie, crédit-épargne pour autofinancement des OPFP (AFER NORD).

2.4 Relations opfp/union des périmètres autogérés

Il convient de noter à ce propos qu'il n'y a pas de relations formelles entre ces structures.

A noter cependant que certains membres des OPFP évoluent par endroit, dans les périmètres autogérés.

En marge de cela, se sont développées des relations entre les OPFP et certains bailleurs de fonds et ONG leur apportant leur appuis financiers, logistiques et en ressources humaines.

2.5 Réformes et/ou mesures à entreprendre

Des discussions autour de ce point sont ressorties les recommandations suivantes.

- nécessité d'asseoir un meilleur cadre de concertation, de partenariat entre les OPFP, la SAED, et les bailleurs de fonds,

- systématiser l'instauration des caisses d'épargne dont un pourcentage servirait au fonctionnement du bureau des unions des fédérations,
- trouver des solutions plus radicales à l'encontre des membres qui ne s'acquittent pas de leurs cotisations (envisager l'exclusion),
- accès aux centres de formations pour une formation plus pointue sur tous les aspects du développement rural,
- développer au sein des OPF des activités génératrices de fonds (spectacles, vente de cartes) afin de faciliter l'autofinancement de ces OPF,
- meilleure insertion des femmes dans les activités de développement,
- modernisation de l'agriculture et diversification des activités,
- implication, par l'Etat, des OPF dans des plans de développement,
- création de villages colons par endroits avec des infrastructures appropriées (écoles, cases de santé, traitement des eaux...).
- limiter l'action de l'Etat à l'appui aux OPF en matière d'organisation et de formation.

En conclusion du débat, il est, dans l'optique de dissiper l'inquiétude des membres des OPF, nécessaire de les informer sur les mesures d'accompagnement à mettre en place, à la suite du désengagement de l'Etat. Il a été mis l'accent sur la possibilité pour les ruraux de disposer dans le cadre du PDRG, des infrastructures (postes, case de santé, hydraulique villageoise...) et des actions de vulgarisation-formation.

C: CREDIT ET FINANCEMENT

PARTICIPANTS

NOM	STRUCTURE
1 - Bassirou FALL (président)	
2 - Mr Birame Ngoré FALL (rapporteur)	SISMAR
3 - Amadou Moustapha LO (rapporteur)	ASIFORD
4 - Fatima KANE	CELLULE APRES BARRAGES
5 - Sara DIOUF	STATION BIOLOGIQUE DU DJIOUDJ
6 - Demba DIOP	PERIMETRES AUTO-GERES DAGANA
7 - Abou DIACK	UNION DE SUMA DE NIANGA
8 - Mamadou FALL	UGED
9 - Amath TOURE	AFRAR
10 - Mamadou D SALL	FED AG DANDE MAIYO
11 - 1 pers	CNCR
12 - Adji SECK	GROUPEMENT KOUPEMTOUM
13 - Abdou KANE	AFEGIED
14 - Djibril SANE	CORD
15 - Adama BEMBA	ADIF
16 - Lamine MANE	FORM ACTION
17 - Mamadou DIEME	ADECOR
18 - Alassane Mendy	FADECBA
19 - Cherif BADJI	CIVGE BONA
20 - Penda GUEYE CISSE	ISRA
21 - Cheickna DIABY	ETUDIANT USL
22 - Racine Elimane SY	ERS
23 - Cheick DIALLO	UGIED
24 - Pape Mama SENO	FEDGAP

25 - El Feky AGNE	FEDGAP
26 - Adama FALL	UGIED
27 - Yaya NDONG	DANDE MAYO
28 - MaKhtar COULIBALY	CER RAO
29 - Oumar BALDE	SECTION VILLAGEOISE M'BAGAM
30 - Madi DIOP	DIAWAR
31 - SACOURA DIOP	DAGANA
32 - Djibi MBAYE	ASESCAV
33 - Abdoulaye SOW	UGIED
34 - Rokhaya DIALLO	ETUDIANTE USL
35 - Papa DIOP	ETUDIANT USL
36 - Pape DIOP	PERIMETRES AUTOGERES
37 - Aminata KANE	AFER NORD
38 - Ndèye Maty SAMB	ETUDIANT USL
39 - Ma Awa THIAM	" USL
40 - Alioune FALL	" USL

La commission a examiné et largement discuté sur les différentes contraintes du financement du secteur rural, les réalités de la crise actuelle du crédit agricole. Elle en a dégagé quatre grands axes de réflexion et a ainsi abouti aux constats, recommandations et propositions de solutions après synthèses.

1) ANALYSE DE LA SITUATION DE CRISE ACTUELLE DU CREDIT

Les principaux facteurs identifiés comme responsables ou explicatifs de cette crise sont:

- crédit inadapté à la diversité des besoins en financement de l'agriculteur (la soudure et le fonds de roulement ne sont pas pris en compte),

- systèmes et circuits de commercialisation inéfficaces,

- délais tardifs de mise en place des crédits entraînant le retard sur le calendrier culturel en période froide avec des effets négatifs sur la production notamment pour le riz,

- délais de remboursement inadaptés pour les équipements,
- taux d'intérêt jugé élevé,
- calamités diverses non prises en charge,
- mauvaise gestion du crédit par le bénéficiaire,
- manque de sérieux et de rigueur dans la création et l'organisation des GIE et autres organisations paysannes.

A toutes ces considérations s'ajoutent souvent des insuffisances de formation en gestion des agriculteurs; ceci étant aggravé par le désengagement brutal de l'encadrement rural.

On observe aussi une mauvaise évaluation des dossiers de crédit par les organismes techniques ainsi qu'une analyse insuffisante par le bailleur de fonds avant l'octroi du crédit, aggravé de plus en plus par un manque de suivi dans l'exécution des financements accordés.

Les principales solutions face à toutes ces contraintes s'articulent autour :

- d'une bonne réforme du crédit agricole,
- d'une plus grande prise de responsabilité de l'agriculteur avec une véritable mentalité de développement des organisations paysannes.

Ces différentes propositions de solutions sont développées dans les trois points qui suivent.

2) STRATEGIE D'AUTOFINANCEMENT DES OPF

La définition, l'organisation et la mise en oeuvre d'une stratégie d'autofinancement des OPF dans le but de leur donner une certaine autonomie par rapport au système classique de financement actuel s'inscrit dans une dynamique à moyen et long terme avec trois principaux paliers :

- a) disposer d'un fonds pouvant servir à financer les apports personnels demandés aux membres.
- b) octroyer des financements complets à petites échelles à l'intérieur de l'OPF,
- c) à terme la création d'une véritable institution de financement propre aux OPF.

Les voies et moyens recommandés pour atteindre ces objectifs sont :

- * diversifier la production et rationaliser la commercialisation.
- * réorganiser des OPF dans des structures appropriées et sur la base de la confiance et de la solidarité réelles avec désignation démocratique des dirigeants issus du milieu actif de la production agricole.
- * regrouper des OPF par zone avec création d'une centrale d'achat et ou de commercialisation efficace et profitable aux structures membres en se départissant de la mentalité d'assistés.
- * collectionner et diffuser les résultats de la recherche sur les normes optimales des productions par filière de production.
- * formuler et mettre en oeuvre une stratégie forte et soutenue en matière de formation, d'alphabétisation, d'assistance et d'information technique au profit des agriculteurs et OPF.
- * promouvoir et organiser l'épargne rurale en vue d'un fonds de garantie à instituer.
- * Impliquer les ONG dans la sensibilisation des OPF pour la réalisation de ces objectifs.
- * réfléchir sur la création et l'alimentation d'un fonds autonome par un système librement accepté de retenue sur la commercialisation.
Par exemple un franc par kilo sur une production de l'ordre de 100.000 tonnes de paddy donnerait annuellement 100.000.000 de francs.
- * créer et animer notamment avec l'appui d'ONG un réseau d'échanges et d'information qui serait la voix des paysans.

La commission a noté les importantes potentialités naturelles et structurelles qui caractérisent la région naturelle du fleuve Sénégal et elle considère que très objectivement les OPF structurées et bien motivées doivent pouvoir en tirer profit à la mesure de leur ambition si des financements suffisants avec un crédit rural approprié sont réunis.

3) QUELS SONT LES APPUIS ATTENDUS DE L'ETAT ET DE SES STRUCTURES

Sur le plan organisationnel, les OPF doivent se structurer et trouver la plénitude de leur rôle en s'affirmant comme interlocuteurs, partenaires écoutés vis à vis :

- * de l'Etat,
- * de ses structures techniques,
- * des banques et organismes de crédit,
- * des industriels - fournisseurs,
- * des diverses organisations socio-professionnelles.

Les OPF attendent de l'Etat :

- * La poursuite plus hardie de la prise en charge durable des aménagements structurants et de drainage, notamment dans le cadre du PDRG avec le règlement du problème foncier comme facilitation de la garantie des crédits.
- * Un rôle plus effectif d'arbitre fort et respecté.
- * Le renforcement et la rationalisation des structures techniques à la base (CER) et de l'administration locale pour un traitement plus efficient avec des avis objectivement motivés sur des dossiers de crédit des OPF.
- * La suppression des taxes et droits qui freinent lourdement les facteurs de production.
- * la facilitation et la promotion de relations souples et efficaces avec les organismes de recherches permettant d'accéder et de se référer aux recommandations scientifiques de la recherche-développement.
- a) Pour le paysan et les OPF en vue de l'établissement d'un programme optimal de production selon les filières et la préparation de leur dossier de crédit.
- b) Pour les bailleurs de fonds en vue de l'analyse plus efficiente du programme d'investissement et de production pour lequel un crédit est sollicité auprès d'eux. Cette préoccupation vise à bannir un éventuel paquet technologique commercial le ou les éléments dont la pertinence de l'efficience dans la production n'est pas homologuée par les résultats d'un organisme de recherche habilité.
- * La création d'un système institutionnel simple d'informations croisées entre les structures de crédit pour les prémunir des risques.
- * La réforme du crédit agricole pour une meilleure adaptation aux spécificités et besoins du monde rural avec l'apport personnel à 10 % maximum pour les intrants et 5 % minimum pour les équipements.
- * La réduction ou bonification des taux d'intérêt
- * L'allongement de la durée de remboursement du crédit selon les investissements :
 - 5 à 7 ans pour le matériel agricole,
 - 6 à 8 ans pour les équipements fixes.

4) QUEL DISPOSITIF STRUCTUREL POUR ASSURER UN FINANCEMENT EFFICACE DES OPF ?

La commission a retenu les principaux critères suivants qu'un tel dispositif devrait prendre en compte pour répondre aux attentes :

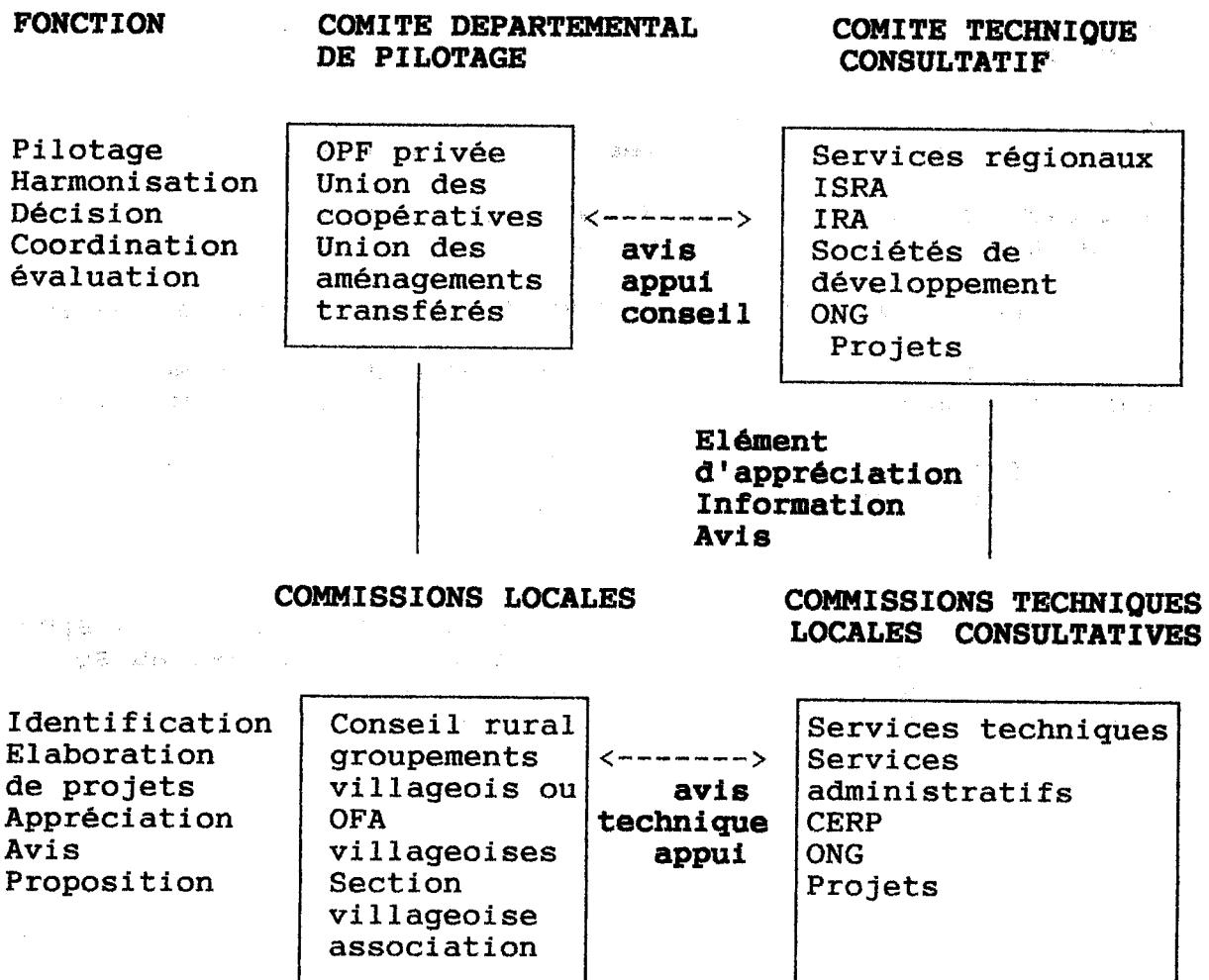
- * la participation des OPF (du paysan) dans la formulation du projet à la base,
- * l'implication des OPF et de la Communauté Rurale dans l'analyse avec l'appui des structures techniques compétentes,
- * l'affirmation d'une réelle solidarité et d'une connaissance mutuelle entre les promoteurs,
- * le suivi technique et financier de l'exécution du financement.

Sur ces bases la commission a entendu un exposé de l'ISRA sur une proposition de dispositif qui s'analyse comme suit :

- participation du paysan dans la formulation du projet
- participation dans l'analyse et le financement
- aspect solidarité

La commission tout en retenant l'idée et en raison de la complexité du problème recommande que la proposition soit étudiée et affinée par une réflexion à poursuivre à la base au sein des OPF et autres structures paysannes ainsi qu'au niveau des Communautés Rurales et des structures de crédit.

DISPOSITIF PROPOSE PAR L'ISRA



D: RELATIONS ENTRE OPF ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

PARTICIPANTS

NOM	STRUCTURE
1 - Birame KANE (Présid)	SAED/BAKEL
2 - Amadou CAMARA (rapp)	IRE
3 - Modou SALL (rapport)	CHAMBRE DES METIERS ST-LOUIS
2 - Jean François LAYS	CELLULE APRES BARRAGE (CAB)
3 - Jean Paul POURCHOT	CNAPTI/ATOP
4 - Mr SAMBERGER	GTZ
5 - Abdourakmane SAMOURA	IREF
6 - Amadou KAMARA	IRA
7 - Cheikh MBENGUE	CER ROSS-BETHIO
8 - Cheikh A SECK	PERIMETRE AUTO-GERES DAGANA
9 - Abdoulaye NDIAYE	UNION DES SOUMA DE NIANGA
10 - Mamadou FAYE	UGED
11 - Madiop DIOP	AFRAR
12 - Idy Dagny BOCOUM	FOPAD
13 - Diabé SOW	FED DES PAYSANS ORGANISES BAKEL
14 - Badou TOP	GROUPEMENT KOUPEMTOUM
15 - Mantian NDIAYE	CER MODERI
16 - Oumou DIALLO	AFER
17 - A Aziz BADJI	CORD
18 - Pierre NZALE	PROGES
19 - Babacar THIAM	USL
20 - Awa TAYE SARR	"
21 - Modou SEYE	"

22 - Assatou N'DIOM	USL
23 - Aïssatou FALL	"
24 - Khoudia GUEYE	"
25 - Pape FALL	"

I - RAPPORT GENERAL

La commission dont les participants figurent sur la liste annexe a eu à débattre des points indiqués dans le canevas soumis par les organisateurs du séminaire à savoir.

- 1) COMMENT SE PASSENT LES RELATIONS INTER - OPF ?
- 2) " " " " " AVEC LA SAED ?
- 3) " " " " " LA RECHERCHE ?
- 4) " " " " " " LES INSTITUTIONS FINANCIERES ?
- 5) QUELS MECANISMES METTRE EN PLACE POUR GÉRER LES RELATIONS OPF/PARTENAIRES ?

Avant les débats, il a été convenu d'ajouter un point supplémentaire à savoir les relations entre OPF et autres institutions différentes de celles citées plus haut. Ce point a donc été mentionné en 5 ème position et le point 5 en 6 ème position.

Nous dégagons ci-après les idées forces issues de chaque point et une synthèse générale pour alimenter les débats.

1) RELATIONS INTER - OPF

La rencontre d'aujourd'hui a été citée comme exemple à suivre pour promouvoir les relations inter - OPF (AFRAR). Ensuite, pour (pallier) combler un vide engendré par le désengagement de la SAED et la non existence d'un autre relais, des unions se sont fédérées (fédération de DOUE) composé de l'Union de PETE et de l'Union de AERE LAO).

Il a été avancé le constat que le degré d'organisation découle du niveau de financement des OPF; c'est pourquoi certains semblent être en avance par rapport à d'autres (BAKEL). Le constat est poussé si loin que les paysans de BAKEL se demandent s'ils font partie de la vallée.

Une relation liée aux prérogatives multiples d'un leader qui se retrouve responsabilisé dans plusieurs organisations de producteurs, a également été mentionnée (présidence du C.R + présidence C.A SUMA).

Des relations conflictuelles ont été mentionnées (Demba DIOP) et sont attribuées à la méconnaissance réciproque entre OPF.

Une relation de collaboration concrète est mentionnée entre les fédérations de DANDE MAAYO; elle consiste à une concertation périodique, prise commune de décisions pour la recherche de crédit et la négociation avec les partenaires extérieurs.

Un exemple dynamique de relations inter OPF a été présenté par un projet de ZIGUINCHOR. Relations en deux phases :

- 1°) Phase conflictuelle, lutte pour l'occupation de l'espace.
- 2°) Phase de perception de la nécessité de collaboration qui a abouti à la mise sur pied de 2 organisations qui collaborent : CADEF et CORD

La CELLULE APRES BARRAGE (CAB) a émis des remarques : les producteurs parlent en terme de revendication de moyens, cela leur semble la priorité.

Elle a aussi émis des suggestions : la nécessité, à l'égard de la Nouvelle Politique Agricole, de nouer des relations solides entre les OPF pour tirer parti des enjeux nouveaux créés par la politique de privatisation, et tenir compte de la grande diversité du niveau d'organisation des OPF.

A ces enjeux nouveaux doivent répondre des comportements nouveaux.

2) RELATIONS OPF / SAED

Les relations mentionnées sont celles qui prévalaient avant le désengagement de la SAED. Elles sont qualifiées de très bonnes par les producteurs. L'occasion a été saisie pour fustiger le désengagement rapide de l'Etat qui remet en cause tous les acquis antérieurs obtenus grâce à la collaboration avec une SAED multifonctionnelle et dotée de moyens adéquats.

Une mise en garde contre une éventuelle disparition de la SAED qui s'affirme par son désengagement par paliers sans un relais efficace, est plusieurs fois revenue.

L'exemple du NIGER a été cité par un producteur de BAKEL comme une réussite de désengagement (les OPF payent les techniciens). La situation actuelle du paysannat a été qualifiée de catastrophique (Ibrahima TOURE OMVS) tant du point de vue relations OPF/privés que du point de vue viabilité à court terme des exploitations vouées à un déficit structurel qui risque d'être chronique.

Des producteurs ont abondé dans ce sens prédisant un abandon des cultures irriguées au profit des agro-buisness men. Des relations de suspicion réciproque ont été évoquées par un intervenant qui a ajouté que c'était au début et que le problème est en train de se résoudre dans le cadre de programmes comme irrigation IV.

L'idée de la dégradation des relations SAED/OPF causée par le désengagement brusque et mal préparé est annoncée par plusieurs producteurs qui réaffirment l'incontournabilité de la SAED.

3) RELATIONS OPF / RECHERCHE

L'ADRAO déclare être un partenaire potentiel des OPF mais qu'institutionnellement elle ne peut intervenir par SNR interposé.

Des possibilités multiples de relations avec l'ISRA ont été mentionnées par un intervenant notamment dans les domaines du stockage et de la transformation des produits agricoles.

Une relation OPF/recherche concrète a été mentionnée, elle est relative à la production de semences de riz. L'intervenant a émis le voeu que les acquis de la recherche soient mobilisés au profit des OPF. Une autre relation concrète a été mentionnée dans le domaine de la production fourragère.

Les tentatives de définition de cadre de concertation entre OPF et les institutions depuis 1987 ont été évoquées (cellules recherche/développement, comité recherche/développement PNVA, comités régionaux initiés par les Eaux et Forêts etc ...) mais les résultats sont encore mitigés. Des relations dans un seul sens ont été évoquées : la recherche ne fait pas de restitution.

4) RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES.

La réaction des producteurs a été unanime, le crédit agricole est inadapté, les taux d'intérêt sont usuriers, l'accessibilité est difficile, le crédit ne profite qu'aux institutions de crédit.

5) RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

La nécessité d'une coordination des actions, dictée par la multiplicité des intervenants a été mentionnée.

6) QUELS MECANISMES POUR GERER LES RELATIONS OPF/PARTENAIRES ?

Cette question, à elle seule, peut être l'objet d'un atelier de plusieurs jours. Cependant des idées ont été avancées, d'abord les préalables :

- cultiver le franc parler,
- informer bien et vrai,
- changer de méthode de concertation à savoir éviter le dirigisme des institutions, éviter de vouloir défendre coûte que coûte la politique de l'Etat. Prendre en considération les idées du grand nombre mais aussi des groupes particuliers,
- différencier les catégories des producteurs (ne pas mettre tout le monde dans le même sac),
- tenir compte de la diversité du milieu,
- mettre en place une structure pour préparer (trop tard) mais pour accompagner le désengagement,
- définir une politique cohérente et concertée,
- susciter des échanges entre OPF par ce séminaire,
- favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs du développement,
- affiner les outils de communication,
- harmoniser la concertation,
- redéfinir les critères de partenariat,
- créer une cellule de coordination.

Ensuite :

- Favoriser l'émergence d'organisations plus grandes; l'idée d'une fédération des producteurs de la vallée est avancée qui devra défendre les intérêts des producteurs.
- organiser un congrès constitutif avec l'appui de la SAED.

Résultats attendus :

- les producteurs n'agissent plus en ordre disposé,
- les producteurs seront des maîtres d'œuvre, des entrepreneurs,
- les producteurs seront des interlocuteurs crédibles et auront le poids nécessaire pour défendre leurs intérêts.
- les producteurs pourront alors être des interlocuteurs valables pour les bailleurs de fonds et cela n'entravera en rien les liens entre l'Etat et les bailleurs de fonds.

II - SYNTHESE GENERALE

Commission D : Relations OPF/Partenaires Institutionnels

Cette commission présidée par Mr Birame KANE, ingénieur délégué (SAED de BAKEL) avait pour tâche de réfléchir sur la problématique des relations entre OPF et les partenaires institutionnels, relations inter OPF, relations entre OPF et la SAED, relations entre OPF et la recherche, relations entre OPF et les institutions financières et en fin de définir les mécanismes à mettre en place pour gérer ces relations entre OPF et partenaires.

1) RELATIONS INTER OPF

Relations conflictuelles dans la plupart des cas à cause de la recherche d'une certaine légitimité et d'un refus intentionnel auprès des partenaires institutionnels.

Pratiquement il n'existe pas de rapports d'échanges entre OPF. Ainsi la commission recommande la nécessité pour les OPF d'établir le plus rapidement possible des contacts afin de faciliter la communication, le dialogue.

2) RELATIONS ENTRE OPF ET LA SAED

Relations mitigées au départ car la SAED ne reconnaissait pas ces entités comme représentantes des OPF de bases. Mais depuis 1988-89 ces relations se sont améliorées surtout avec le désengagement de la SAED.

La commission recommande une explication du nouveau rôle de la SAED par rapport aux OPF d'où la nécessité d'une politique de communication entre la SAED et les OPF.

3) RELATIONS ENTRE OPF ET LA RECHERCHE

Il existe des relations entre certaines OPF et l'ISRA : Mise en place des comités régionaux de recherche développement mais non fonctionnels.

La commission recommande la création d'une cellule de coordination regroupant les OPF, les instituts de recherche et les services de vulgarisation.

4) RELATIONS ENTRE OPF ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La non existence de textes juridiques reconnaissant les OPF comme personnes morales constitue une difficulté pour l'accès au crédit.

Relations non claires entre OPF et la CNCAS.

5) MECANISMES A METTRE EN PLACE ENTRE OPF ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.

La mise en place d'une cellule de coordination regroupant OPF, services d'appui et les institutions de crédit :

- nécessité de l'instauration d'un langage de vérité entre OPF et institutions financières,
- nécessité de se regrouper pour les OPF pour être l'interlocuteur valable face aux bailleurs de fonds.

III - QUELQUES ENSEIGNEMENTS

- Nécessité d'assurer une stratégie adéquate de communication entre les différents acteurs de développement rural.
- Nécessité d'une coordination efficace entre les partenaires de développement.
- Nécessité de réussir les textes juridiques pour donner aux OPF un cadre approprié pour être des interlocuteurs valables des institutions de financement.
- Nécessité pour les OPF de chercher à avoir une assise financière propre.

E: COMMERCIALISATION

PARTICIPANTS

NOM	STRUCTURE
1 - Pape Ousmane CISSE (Président)	CHAMBRE DES METIERS
2 - Jean Baptiste SENE (rap)	ADRAO
3 - Babacar SEYE	UGIED
4 - Mamadou NIANG	UGIED
5 - Abdoulaye KANE	UNIVERSITE DE ST-LOUIS (USL)
6 - Abdoulaye ANN	USL
7 - Aïssatou BA	USL
8 - Khaly FALL	USL
9 - Oumar DIATTA	CORD
10 - Ansoumana SANE	FORAGE
11 - Yerim MBODJ	UGIED
12 - Amadou SARR NDIAYE	ADIF
13 - Oumar DJIBA	CIVGE
14 - Absa WELE	AFER NORD
15 - Fatou YAGUE	UGIED
16 - Mamadou FALL	UGED
17 - Ndack DIOP	AFER NORD
18 - El Hadji Babou NDIAYE	USL
19 - Denis CLERC	SAHEL 3000
20 - Arfan NGOM	SOCAS
21 - Ndèye Fama GAYE	UGED
22 - Salamane NDIAYE	UGED
23 - Malick DIENG	SECTION VILLAGEOISE DE M'BAGAMME

24 - Yoro SY	FEDERAT° ILE AMORPHILE CASCAS
25 - Ababacar SEYE	UGIED
26 - Mamadou NIANG	UGIED
27 - Abdoulaye FALL	ISRA
28 - Magatte Yacine NDIAYE	UGIED
29 - Moussa NDIAYE	UNION REGIONALE COOPERATIVES AGRICOLES

Conformément au guide proposé par le comité d'organisation du séminaire, les travaux de réflexion de la commission commercialisation ont porté sur les points suivants :

- 1) IDENTIFICATION DES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DU RIZ
- 2) CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES DE DIVERSIFICATION
- 3) CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES MARAÎCHÈRES,
- 4) CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS ANIMALES,
- 5) RÔLES QUE PEUT JOUER LA COOPERATION ENTRE LES OPF POUR LEVER CES CONTRAINTES,
- 6) DE QUEL APPUI LES OPF ONT BESOIN DE LA PART DES ORGANISMES INSTITUTIONNELS ET SOUS QUELLE FORME.

1) LES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DU RIZ

- Manque d'infrastructures : pistes de production, silos de stockage du paddy avant écoulement (d'où des problèmes de pertes dues aux ravageurs, à la dégradation par la pluie en hivernage, etc....).
- Ces aspects rendent plus aigus les problèmes d'enclavement de certaines localités telles que l'Ile amorphile.
- Manque d'équipements : indisponibilité de camions pour l'écoulement qui, quand ils existent, sont généralement vétustes.
- Coût élevé du transport.
- Problème de disponibilité de sacs.

- Retards de paiement du paddy par l'URIC/SAED (jusqu'à 6 mois, parfois 12), qui obligent les paysans à brader leurs productions dans le marché libre pour subvenir à leurs besoins pressants de liquidités.
- Ces retards jouent aussi sur le remboursement et le renouvellement du crédit qui se trouve bloqué par la CNCAS, même si le paysan présente un document certifiant la livraison du paddy à la SAED ; cette situation pourrait bientôt être caduque (si elle ne l'est déjà) compte tenu des mesures récentes de libération du prix au producteur.
- De plus, des intérêts supplémentaires sont ajoutés au crédit pour tout retard de remboursement.
- Inexistence d'une structure de commercialisation efficace et qui soit capable de payer immédiatement le paddy aux producteurs .
- Le prix du paddy au producteur fixé par l'Etat (90 F/kg) ne tient pas compte des charges réelles et n'autorise qu'une faible marge bénéficiaire pour les producteurs, quand elle existe.
- Si le monopole de la SAED pose problème, la libéralisation totale pourrait être plus dangereuse, les privés pouvant alors acheter le paddy à n'importe quel prix.
- En effet, des calculs effectués montrent qu'il faut produire au minimum 5 T/ha pour s'en sortir alors que beaucoup n'atteignent pas ce niveau de production.
- Les quelques privés qui s'intéressent à la commercialisation ne bénéficient pas d'une assistance financière suffisante de la part du Crédit Agricole.
- Les circuits de commercialisation du riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal ne sont pas assez développés, les populations du sud du pays étant demandeurs de paddy, même à un prix plus élevé que le prix officiel.

2) LES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES DE DIVERSIFICATION

En plus de contraintes similaires à celles de la commercialisation du riz (manque d'infrastructures et d'équipements, problème de crédit etc...) on peut ajouter :

- le recul de la consommation, donc de la demande des autres produits céréaliers qui pourtant peuvent se substituer au riz dans nos préparations culinaires (exemple de brisures de maïs),
- l'inexistence de structures de gestion de la commercialisation de ces produits,

- la méconnaissance de certaines possibilités d'écoulement : la SOCAS par exemple est demandeur de bissap pour produire du jus, de même que du maïs, son usine pouvant traiter différents types de produits,
- les prix fixés par l'Etat (notamment pour les céréales locales entraînent une réticence des commerçants pour accéder à certaines localités reculées de production,
- le financement de ce genre de spéculation pose des difficultés au niveau de la CNCAS,
- la non identification de marchés d'écoulement tant au niveau intérieur qu'extérieur.

3) LES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES MARAÎCHERES

- Problèmes de saturation du marché à certains moments et de pénuries à d'autres à cause des difficultés d'étalement de la production sur toute l'année.
- Pourtant des résultats de la recherche existent dans ce domaine (notamment pour l'oignon) mais ne sont pas assez vulgarisés.
- Nécessité d'une garantie d'écoulement rapide compte tenu du temps limité de conservation de ces produits.
- Les contrats de production signés entre le paysans et la SOCAS et SNTI constituent un bon principe mais ils ne sont pas toujours respectés par les industriels (retards de paiement dus notamment au nombre limité de partenaires financiers).
- Les producteurs ne bénéficient pas de contrats de production avec les industriels n'arrivant pas à écouler leur tomate à un prix intéressant sur le marché local (800 F le cageot de tomates).
- D'importants retards de paiement sont observés par la SNTI.
- Méconnaissance des techniques efficaces de conservation et de transformation des produits maraîchers.
- Fluidité de l'information insuffisante pour bien maîtriser la demande.
- Manque d'infrastructures spécifiques pour la conservation (chambres froides) et la transformation.

- Développement insuffisant des circuits de commercialisation, le sud du pays manquant beaucoup d'oignons et de pommes de terres par exemple, au moment où certaines localités sont excédentaires (en Janvier-Février : prix de l'oignon à 25 F à SAINT-LOUIS, 250 F à DAKAR, 500 F au sud du pays). Cette situation est favorisée notamment par les coûts élevés des transports inter-régions. Le problème de la fraude affaiblit aussi les industriels de la place qui, du coup, le répercutent sur leur volume de production, donc sur leur niveau d'approvisionnement auprès des paysans.
- Le prix des intrants a connu une hausse alors que le prix de la tomate aux producteurs est resté constant (30 F/kg),
- Les paysans ne sont pas suffisamment équipés, surtout en cageots qui auraient permis de atténuer la dégradation rapide de leur production.
- Certaines possibilités d'écoulement (notamment de l'oignon blanc à la SOCAS) existent mais ne sont pas connues.
- Un problème d'éducation des consommateurs se pose aussi, ces derniers préférant par exemple la tomate en boîte importée alors qu'elle est parfois de moins bonne qualité que celle produite localement.
- Inadaptation fréquente entre le volume des importations et la production locale pour sécuriser cette dernière.
- Insuffisance de la capacité d'absorption des unités industrielles de la place. (la SOCAS a signalé ici la perspective d'installation d'une nouvelle usine à AGNAM dans le département de PODOR).

4) LES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS ANIMALES

- Problèmes sociologiques :
 - * difficulté des éleveurs à se séparer de leurs animaux (élevage sentimental),
 - * sous exploitation du bétail qui souvent circule au sein des familles sous forme de dons, etc ...
- Concurrence des produits laitiers importés qui sont plus compétitifs.
- Problèmes de conservation et de conditionnement de produits locaux.
- Problème des intermédiaires qui gangrènent la filière et influent sur le prix.
- Les structures de commercialisation telles que la SERAS ne se rapprochent pas des producteurs.

- Difficultés d'accès au crédit.
- Insuffisance d'infrastructures d'abattage et de conservation.

5) ROLE QUE PEUT JOUER LA COOPERATION ENTRE LES OFF POUR LEVER CES CONTRAINTES

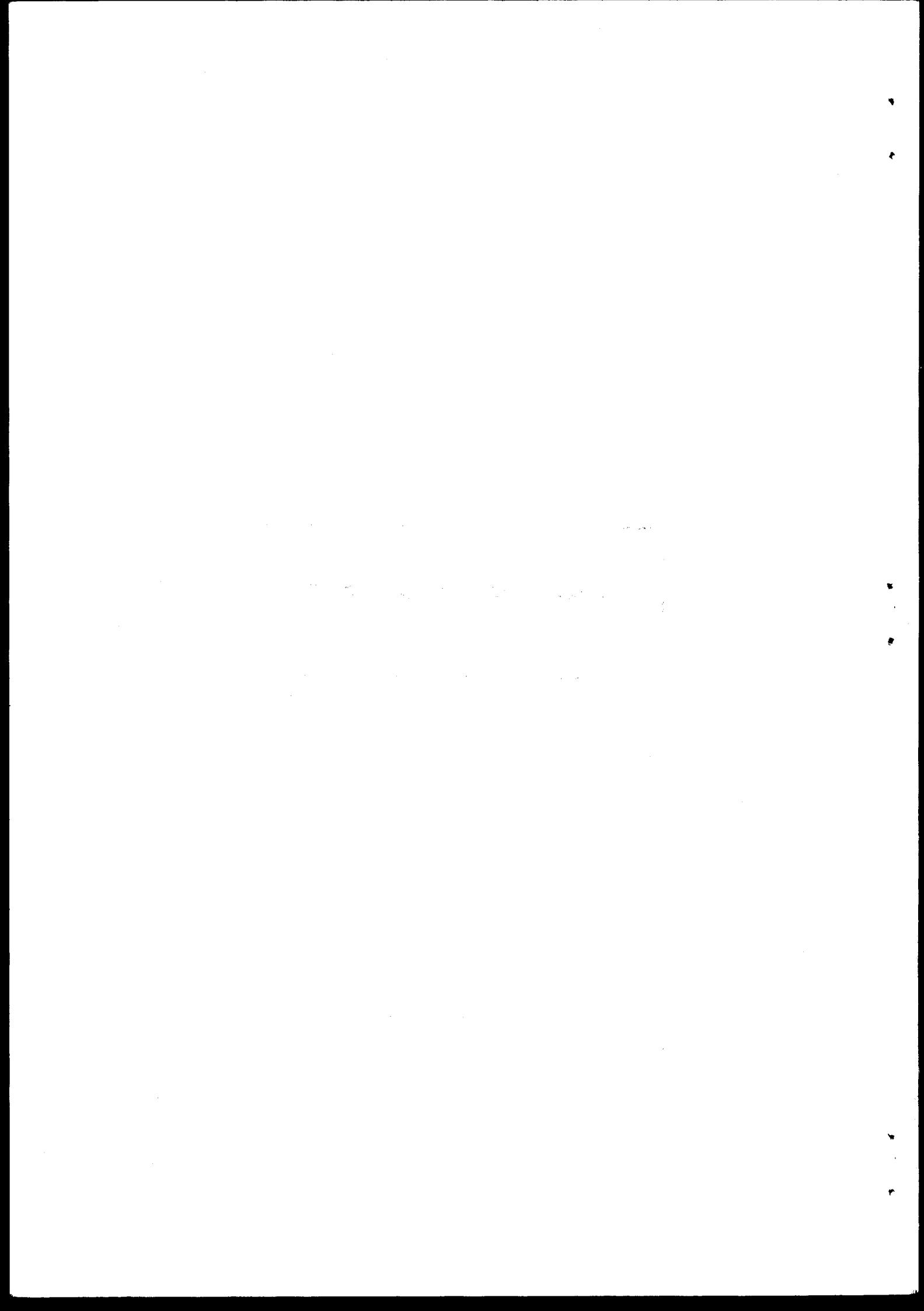
- Création d'une structure de coordination à l'issue de ce séminaire qui puisse se charger d'investir sur le marché, trouver des partenaires, faire circuler l'information. A BIGNONA ce genre de structure existe déjà c'est la CORD (coordination des organisations rurales du Département de BIGNONA).
- Chaîne de solidarité pour assurer la protection des petits producteurs .
- La création des OFF est déjà un pas important, il faudrait évoluer maintenant vers la création d'un mouvement paysan fort (mouvement syndical) capable d'exercer une pression, même au niveau des structures de crédit.
- Développer les échanges entre producteurs des différentes régions du pays en fonction des besoins.
- Développer une organisation structurée à tous les niveaux (local, départemental, régional) avec une base juridique; ce genre d'organisation est en cours au sud du pays.
- Développer l'épargne rurale en vue de la création d'une structure de crédit forte et gérée par les paysans eux mêmes; cela peut se faire par un système de retenue sur la production pour la constitution du fonds.
- Intégrer les instances de décisions nationales notamment pour la régulation des importations.
- diversifier les activités des producteurs le long des filières en vue de créer des chaînes complètes d'intégration horizontale et verticale.
- créer des événements réguliers tels que foires de l'agriculture.
- assurer un suivi concret à l'issue de ce séminaire.

6) DE QUEL APPUI LES OFF ONT BESOIN DE LA PART DES ORGANISMES D'APPUI ET SOUS QUELLE FORME ?

- Allégement du système de crédit.
- Cadre juridique pour accompagner les regroupements et mutations en cours.

- Appui pour la construction d'infrastructures adéquates et décentralisées pour désenclaver certaines localités, en plus d'un aéroport capable de recevoir des gros porteurs pour l'exploitation.
- Protection renforcée du marché intérieur contre la fraude.
- Meilleur contrôle du volume des importations par rapport à la production locale.
- Vulgarisation des résultats de la recherche notamment pour des variétés adaptées, des techniques de stockage et de transformation.
- Baisse des taxes pour alléger les coûts, notamment de transport.
- Subvention de intrants.
- Appui à la formation adaptée aux besoins du producteur (pas seulement des techniques de production mais aussi de gestion, etc...), encadrement, etc.
- Restitution au niveau des productions des analyses au niveau macro (statistiques agricoles, etc ...); cela suppose au préalable une formation des paysans pour l'analyse de ces informations.

RESOLUTION FINALE



Les 09 et 10 Juin 1994, s'est tenu un séminaire-atelier sur le thème "perspectives et devenir des Organisations Paysannes Fédératives". Le séminaire a permis de réunir 201 personnes appartenant à 32 organisations paysannes fédératives, 27 représentants des institutions et organismes de financement, des élus locaux des Communautés Rurales de la région, et 26 représentants d'organismes nationaux, internationaux et d'ONG.

Ont participé à la rencontre des paysans originaires de RAO, du DELTA, de PODOR de MATAM et de BAKEL mais aussi des invités de la CASAMANCE, du CENTRE et du SENEGAL ORIENTAL.

En deux jours, les participants ont pu s'informer sur la position des acteurs institutionnels, sur les enjeux actuels en matière de politique agricole, de politique de développement.

Ils ont entendu des OPF représentant les différents types, formes et zones de la région du fleuve et ont pris acte des caractéristiques des réalités, des structures, des problèmes, des besoins et projets des OPF.

- La deuxième partie du séminaire a été consacrée aux discussions en ateliers autour des thèmes suivants.

- A . Situation des périmètres transférés,
- B . Dynamique de OPF privées,
- C . Relations OPF et partenaires,
- D . Financement et crédit,
- E . Commercialisation.

- La troisième partie du séminaire a été consacrée aux échanges directs entre les participants.

Cette démarche jugée originale a été très fructueuse et a permis aux uns et autres de se découvrir, de fraterniser, de prendre acte, ou de s'engager dans des programmes et activités de collaboration.

La réflexion a permis de faire des constats et des recommandations générales suivantes sur :

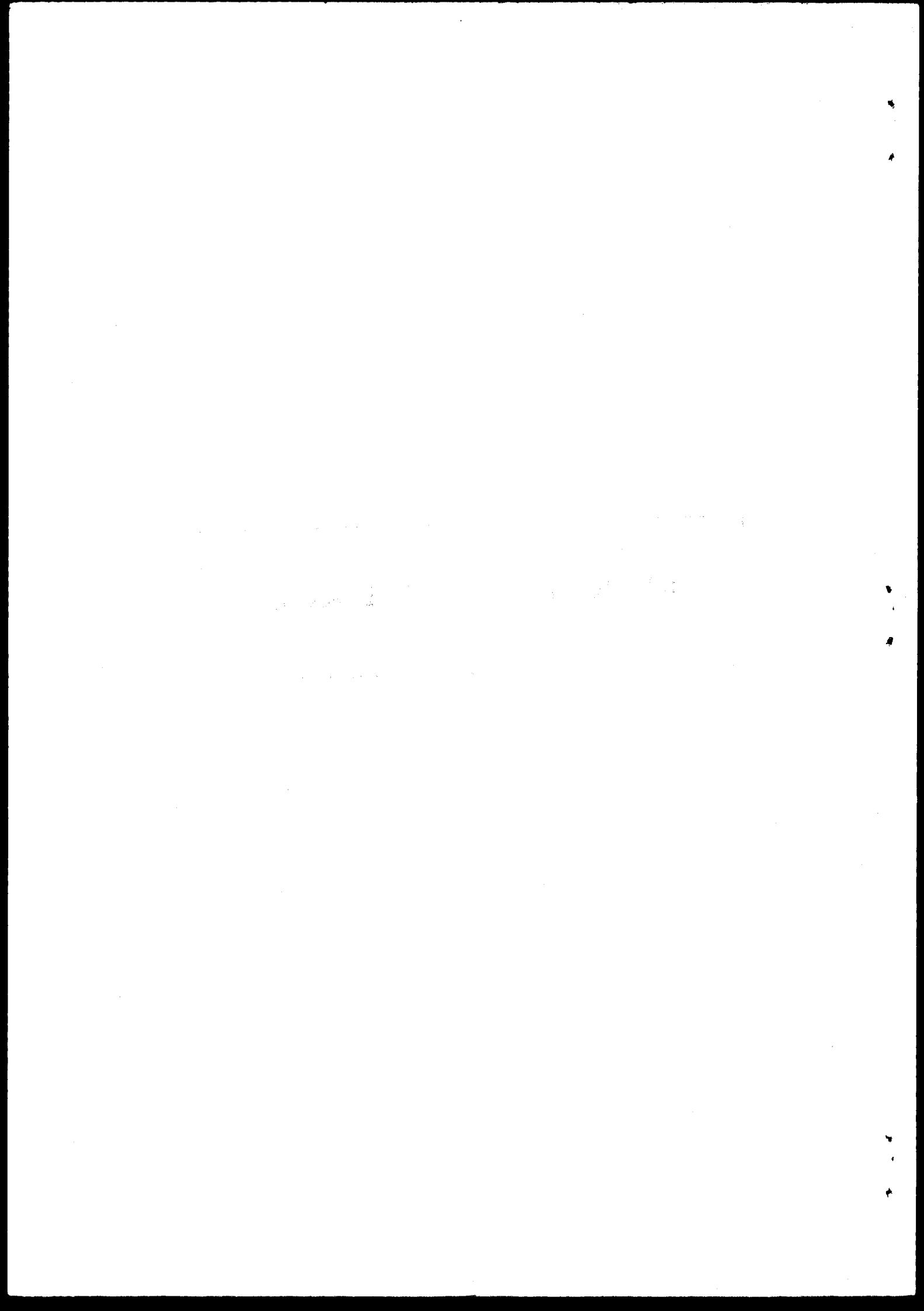
1. Les difficultés d'accès au crédit et la nécessité de mettre en place des stratégies endogènes.
2. Les problèmes organisationnels et de fonctionnement des OPF, et la nécessité de prendre des mesures de restructuration interne et de professionnalisation.
3. La nature des problèmes de coordination entre structures d'appui et OP, et entre OP de mêmes secteurs d'activité et l'urgence de mettre en place des mécanismes de concertation etc...

4. La nécessité de créer de supra-structures qu'elles soient associatives, syndicales ou autre comme préalable pour faire face au financement et à l'organisation des marchés, la mise en oeuvre d'événements (foire agricole, forum etc...) l'appui à la réflexion collective et la défense des intérêts des producteurs.

AFIN DE DONNER UN CONTENU CONCRET ET OPERATIONNEL À TOUTES CES RECOMMANDATIONS, IL EST DONNE MANDAT AUX ORGANISATEURS DE CE SEMINAIRE DE METTRE SUR PIED UN COMITÉ DE LIAISON DE TOUTES LES OPF PRÉSENTES CHARGEES DU SUIVI ET DE LA MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS DU SEMINAIRE.

Ce comité de liaison doit rester dans la ligne de concertation et d'implication de tous les acteurs aux réflexions.

LISTE DES PARTICIPANTS



STRUCTURE	NOM
1- CHAMBRE DE COMMERCE DE ST-LOUIS	Mme Reine MONORE Mr Aldiouma DIEYE
2- CELLULE APRES BARRAGES (CAB) DAKAR	Mme Fatimata KANE MR Jean François LAYS Mr Waly SECK
3- PROJET AUTONOME SEMENCIER SUPERVISION DE SAINT-LOUIS (PAS)	Mr Cheikh THIOUNE
4- CHAMBRE DES METIERS SAINT-LOUIS	Mr Modou SALL Mr Pape Ousmane CISSE
5- ADRAO-NDIAYE	Mr Jean-Baptiste SENE Mr Marie Jolie CHAW Mr Mbaye Salif DIATTA
6- INSPECTION REGIONALE ELEVAGE SAINT-LOUIS	Mr Mamadou Sora NDIAYE
7- CNAPTI/ATOP	Mr Abdel Kader Lo Mr Maguette DIAW Mr Jean-Paul POURCHOT
8- PROJET SENEGALO-ALMAND DE LA ZONE NORD (GTZ)	Mr Détoubob I GNINGUE Mr SAMBERGER
9- INSPECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ST-LOUIS	Mr Amadou KAMARA
10- ENDA-TM	Mme Ndèye DIOKHANE
11- PROGONA SAINT-LOUIS	Mme Annie LEFEVRE
12- COMMUNAUTE RURALE DE ROSS-BETHIO	Mr Ali Sina GAYE Mr Yoro DIAO SECK Mr Samba Tordé SOW
13- PRIMATURE	Mr Taïfour DIOP
14- BANQUE MONDIALE	Mr Christian LEDUC
15- ASIFORD	Mr Adama NDOYE Mr Amadou Moustapha LO
16- RODALE INTERNATIONAL	Mr Mbagnick DIOUF Mr Doudou NDIAYE

17- USL Université de SAINT-LOUIS	Mr Mamadou TRAORE Mr Abdoulaye NIANG Mr Oumar NDIAYE
18- CIEPAC	Mme Michèle GOBY
19- MISSION FRANCAISE DE COOPERATION	Mr Jacques MOINEAU
20- CER Centres d'exp. ruraux	(5 pers)
21- FAO	Mr Eric PIERRARD
23- ISRA	Mr Jean-Pierre NDIAYE Mr Ibrahima DIA Mr Abdoulaye FALL
24- CORD	Mr Assouga GOUDIABY Mr Djibril SANE Mr Aziz BADJI Mr Oumar DIATTA
25- 7A	Mr Salif MBALLO
26- ADIF	Mr Adama BEMBA Mr Amadou S NDIAYE
28- PROGES	Mr Pierre NZALE
29- FORM'ACTION	Mr Lamine MANE Mr Sadia GOUDIABY
30- FORAGE	Mr Ansoumana S SANE
31- ADECOR	Mr Mamadou DIEME
32- CIVGE	Mr Omar DJIBA Mr Kandion Mangana
33- FADECBA	Mr Alassane MENDY
34- CIVGE BONA	Mr Ismaela SANE Mr Cherif BADJI
35- FEDERATION DES PERIMERTES AUTOGERES DE DAGANA	Mr Saliou SARR Mr Dim DIOP Mr Demba DIOP Mr Cheikh A SECK
36- UNIONS DE SUMA DE NIANGA	Mr Aly SY Mr Amadou BARRO Mr Abdou DIACK Mr Alassane DIENG Mr Abdoulaye NDIAYE Mr Mamadou Lamine LY

37- UNION DES GROUPEMENTS D'ELEVAGE DE DAGANA (UGED) ROSS-BETHIO	Mr Mamadou FALL
38- FEDERATION DES AGRICULTEURS DU DANDE MAAYO MATAM	Mr Yaya NDONG
39- AMICALE DES FOYERS RURAUX DE RAO (AFRAR)	Mr Meguy MBAYE Mr Amath TOURE
40- ASESCAW	Mr Djibi MBAYE Mr Mamadou NIANG Mr Babacar DIOP
41- FOPAD (Organisation Paysanne du DOUE	Mr Idy Dagny BOCOUM Mr Abou Hoguy DIALLO
42- FEDERATION DES GIE de L'ILE AMORPHILE CASCAS	Mr Yoro SY
43- FEDERATION DES PAYSANS ORGANISES DE BAKEL	Mr Youkou KASSE CAMARA
44- UGIPED SAINT-LOUIS	Mr Ousmane NDIAYE
45- CNCR	2 personnes
46- GROUPEMENT KOUPEMTOUM	Mr Adji SECK
47- GROUPEMENT FEMININ THIES	1 personne
48- GROUPEMENT TATENE	Mr Ousmane NGOM
49- ZONE NORD	Mr Le Colonel DIA
50- UPRASDEV	Mr Alioune SALL
52- FEDGAP	Mr ElFaly A Baïla AGNE
53- OMVS	Mme Julia AUBEL Mr Ibrahima TOURRE
54- SECTION VILLAGEOISE DE MBAGAM	Mr Oumar BALDE Mr Oumar Bouya NIANG Mr Limalé DIOP
55- SISMAR	Mr Biram NG FALL Mr Cheick Sadibou FAYE
56- PLANIFICATION SERVICE REG	Mr Birame NDAO
57- AFER NORD	Mme Aminata KANE Mme Fatou Bintou DIALLO Mme Omou DIALLO Mme Absa WELE Mme Ndack DIOP

58- FONDATION FRIEDRICH HEBERT	Mr Sara DIOUF
59- UGEN	Mr Adama FALL Mr Abdoulaye DIOP Mr Moustapha NDAO
60- SAED	Mr Toussو DIALLO Mr Jean François BELIERES Mr Abdourahmane SY Mr Abdourahmane KANE
61- ECOLE ELEVAGE	Mr Abdourahmane FAYE
62- FEDERATION DE MATAM	Mr El Fiki ALE
63- UGIED	Mr Abdoulaye SOW Mr Cheick DIALLO Mme Fatou YAGUE Mr Babacar SEYE Mr Khayar BA
64- CR MOUDERI	Mr Mantian NDIAYE Mr Mamadou SIDIBE
65- DIMASEN	Mr Pape Mamou DIOP Mr Iba NDIAYE
66- ACAM	Mr Ibrahima MBAYE
67- CR GANDON	Mr Modou DIOP
68- RESEAU RECHERCHE/DEV	Mr El Hadji SENE
69- GROUPEMENT FEMININ MBOUNDOUM UGIED	6 Femmes
70- UGIED	Délégation ROSS-BETHIO (14 p)
71- SODISA	Mr CISSE
72- SAED/BAKEL	Mr Biram KANE
73- GIE MODELE DE PODOR	Mr Abdoulaye BA Mr Babacar NDIAYE
74- ARN	Mr Ouseinou LANGNANE
75 -ROSS-BETHIO (indépendant)	Mr Madiop HANN
76 - MBOUNDOUM-BARRAGE	Mr Diawar DIOP
77 - DIAWAR	Mr Moustapha SECK Mr Moussa DIEYE

78 - SACC	Mme Rose DIALLO Mr Moctar SOURANG Mr Maamadou NIANE
79 - SURETE	Mr Mamadou BA Mr El Hadji DIBA
80 - ZONE RICHARD-TOLL UGIED	Mr Sakoura DIOP Mr Alioune DIOP
81 - AFEGIED	Mr Moussa CISSE Mr Mamadou CAMARA
82 - DELEGATION ROSS-BETHIO	Mr Assane BA Mr Yatma DIAGNE Mr Aly DIEYE
83 - CHEF DE VILLAGE BOUNDOUM BARRAGE	Mr Mamadou NIANG
84 - WINROCK INTERNATIONAL	Mr Ardo BA
85 - GIE FOUTA TORO	Mr Elimane BA
86 - ETUDIANT	Mr Ernst VAnde HORST
87 - SAHEL 3000	Mr Edouard CORREA Mr Denis CLERC
88 - GIE MARYE	Mr Yves CAPITAINE
89 - PNVA	Mr Ousmane SECK
90 - SOCAS	Mr Arfang NGOM
91 - USL étudiants	Mr Abdou Wahabe DIENG Mr El Hadji Malick NDIAYE Mr Lucien K.L. NDECKY Mr Abdou NDAO Mr Mamadou DIME Mr Ousmane SOW M11 Aïssatou CAMARA Mr Madi CISSE Mr Samba NDIAYE M11 Ndëye Maty SAMB M11 Ma Awa THIAM Mr Alioune FALL M11 Rokhaya DIALLO Mr Pape DIOP Mr Abdoulaye ANN Mr Abdoulaye KANE M11 Aissatou BA Mr Khaly FALL Mr El Hadji Babou NDIAYE M11 Khoudia GUEYE Mr Pape FALL

92 - DIAPANTE

Mr Alain KASRIEL
M11 Emma Agnès COLY
Mme Djeinaba DIOP KASRIEL
M11 AWA DIOP
Mr Ibrahima NDIAYE

93 - UGIED

Mr cheick DIEYE
Mr Jean MOREIRA
Mr Racine Elimane SY
Mr Sidy BA
Mr Mamadou BOYE
Mr Ndembor Mbaye
Mme Ndèye DIAW SECK
Mr Djiby SALL
Mr Cheikh DIALLO
Mr Daouda SY
Mr Madior NIANG
Mr Mamadou SECK
Mr Abdoulaye SOW